Catalogue 85-002 Service Bulletin - Bulletin de service / ISSN 0715-271X

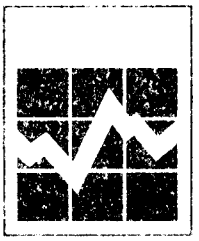

Juristat

Canadian Centre for Justice Statistics

Centre canadien de la statistique juridique

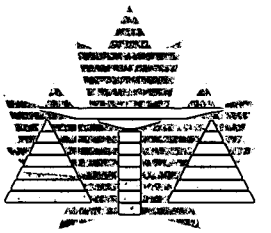

Price: Canada: $10.00 per issue, $90.00 annually
United States: US $12.00 per issue, US $108.00 annually
Other Countries: US $14.00 per issue, US $126.00 annually
Frequency: Irregular / ISSN 0715-271X
To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677 or internet: order@statcan.ca

Vol. 16 No. 6

Prix : Canada : 10,00 $ l'exemplaire, 90,00 $ par année
États-Unis : 12,00 $ US l'exemplaire, 108,00 $ US par année
Autres pays : 14,00 $ US l'exemplaire, 126,00 $ US par année
Périodicité : irrégulière / ISSN 0715-271X
Pour commander les publications de Statistique Canada, veuillez composer notre numéro national sans frais 1 800 267-6677 ou par internet : order@statcan.ca

Vol. 16, nº 6

JUN 27 1996
LIBRARY

Violent Crime in Canada

*By Holly Johnson**

Highlights

- The violent crime rate recorded by the police increased significantly over the past two decades. However, the rate has dropped over the past two years.
- Minor assaults account for 60% of all violent crimes and most of the increase in the overall violent crime rate over the past decade.
- The rate of level I sexual assaults reported to the police has also increased significantly, although these offences account for a much smaller fraction of all violent crimes.
- Sharp increases in both assault and sexual assault follow major legal changes to these offences in 1983, and changes to the way police have responded to cases of spousal assault.
- The more serious assaults and robberies have shown more modest increases, while homicide rates have declined. The 1994 homicide rate is the lowest in 25 years.
- National crime rates do not always accurately reflect provincial rates. Manitoba, for example, reported a dramatic increase in violent crime rates during the 1990s while Alberta reported an equally dramatic decline.
- Women have higher rates of violent victimization than do men. The circumstances of events involving men and women also differ. Men are most likely to be victimized by acquaintances and strangers in locations

June 1996

* *Integration and Analysis Program*

Les crimes de violence au Canada

*Par Holly Johnson**

Faits Saillants

- Après avoir sensiblement augmenté au cours des deux dernières décennies, le taux des crimes de violence consignés par la police a diminué depuis deux ans.
- Les voies de fait mineures constituent 60 % de tous les crimes de violence et expliquent en grande partie l'augmentation du taux global des crimes de violence au cours de la dernière décennie.
- Le taux des agressions sexuelles de niveau I signalées à la police a aussi beaucoup augmenté, même si ces infractions représentent une proportion beaucoup plus faible de tous les crimes de violence.
- Les fortes augmentations enregistrées dans les voies de fait et les agressions sexuelles font suite à des changements importants apportés en 1983 à la législation concernant ces infractions et à des changements dans la façon dont la police a réagi aux voies de fait contre le conjoint.
- Les voies de fait plus graves et les vols qualifiés ont affiché des augmentations plus modestes, alors que les taux d'homicides ont accusé une baisse. Le plus faible taux d'homicides enregistré en 25 ans est celui de 1994.
- Les taux nationaux de criminalité ne reflètent pas toujours fidèlement les taux provinciaux. Ainsi, au cours des années 1990, le Manitoba enregistrait une augmentation spectaculaire des taux de crimes de violence, alors que l'Alberta a signalé une baisse de ces taux tout aussi spectaculaire.
- Les taux de victimisation liée à un acte de violence sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Les circonstances dans lesquelles sont perpétrés les actes de violence diffèrent aussi pour les hommes et pour les femmes.

Juin 1996

* *Programme de l'intégration et de l'analyse*

outside the home. When women are victims of these crimes, most occur in their own homes by someone they know, quite often a spouse.

- Young single people and those who are active in social activities in the evenings also report above-average rates of violent victimization.

Introduction

Many Canadians are concerned about the threat that violent crime poses to their personal safety. Almost half (46%) of Canadians polled in the 1993 General Social Survey felt that the level of crime in their own neighbourhoods had recently increased. Canadians are more concerned about violent crime than about any other type of crime — 43% of those polled in 1988 said an attack or a threat of violence are the types of crime of greatest concern to them.

Concern about personal safety is also reflected in the fact that in 1993 12% of Canadians stated that they feel very unsafe walking alone in their neighbourhoods after dark, and an additional 15% feel somewhat unsafe. Twenty-five percent of Canadians also feel very or somewhat worried when alone in their homes at night. Worry about safety is higher for women, urban dwellers, and recent victims of crime. Many Canadians take active measures to reduce the chances of victimization by changing their routine activities, by avoiding certain places, and by installing locks and burglar alarms.

The purpose of this Juristat is to examine available statistics on violent crime, emphasizing both longer and shorter term trends. It compares rates of violent crime among provinces and territories, and compares Canada with other countries. Violent crime in this report includes homicide and attempted murder, assault, sexual assault and other sexual offences, robbery, and abduction. General trends in violent crime are first presented, then individual crime types are examined, as various types of crimes follow different patterns. Violence by youth and young adults will be given special focus in an upcoming Juristat.

How Do We Measure Violent Crime?

Questions such as "How much violent crime is there?" and "Is it increasing?" may at first appear to be straightforward. However, such apparently simple questions can have complicated answers. There are a number of factors which influence whether and how criminal events come to be recorded in official statistics.

Les hommes sont plus susceptibles d'être agressés à l'extérieur de leur domicile par une connaissance ou par un étranger. La plupart des actes de violence commis contre les femmes sont perpétrés dans leur propre domicile par quelqu'un qu'elles connaissent, le plus souvent un conjoint.

- Les taux de victimisation liée à un acte de violence sont également supérieurs à la moyenne chez les jeunes célibataires et ceux et celles qui participent à des activités sociales nocturnes.

Introduction

Beaucoup de Canadiens se préoccupent du fait que les crimes de violence constituent une menace pour leur sécurité personnelle. Près de la moitié (46 %) des Canadiens interrogés au cours de l'Enquête sociale générale de 1993 estimaient que le niveau de criminalité dans leur propre quartier avait récemment augmenté. Les Canadiens sont davantage préoccupés par les crimes de violence que par tout autre type de crime — 43 % de ceux qui ont participé à l'enquête en 1988 ont déclaré qu'une agression ou une menace de violence constituent les types de crimes qui les inquiètent le plus.

L'inquiétude qu'éprouvent les Canadiens au sujet de leur sécurité personnelle se reflète dans le fait qu'en 1993, 12 % d'entre eux ont déclaré qu'ils se sentent très inquiets lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée et 15 % ont affirmé qu'ils se sentent un peu inquiets. En outre, 25 % des Canadiens se sentent très inquiets ou un peu inquiets lorsqu'ils sont seuls à la maison le soir. L'inquiétude au sujet de la sécurité est plus grande chez les femmes, chez les citadins et chez les personnes qui ont récemment été victimes d'un crime. Un grand nombre de Canadiens prennent des mesures concrètes pour réduire les risques de victimisation, en modifiant leurs habitudes, en évitant certains endroits et en installant des dispositifs de verrouillage et des alarmes antivol.

Le présent numéro de *Juristat* a pour objet d'examiner les statistiques qui existent sur les crimes de violence, en mettant l'accent à la fois sur les tendances à long terme et sur les tendances à court terme. On y compare les taux de crimes de violence des provinces et des territoires, ainsi que les taux du Canada avec ceux d'autres pays. Dans le présent rapport, les crimes de violence font référence aux homicides et aux tentatives de meurtre, aux voies de fait, aux agressions sexuelles, aux autres infractions d'ordre sexuel, aux vols qualifiés et aux enlèvements. On présente d'abord les tendances générales pour les crimes de violence, puis un examen des divers types de crimes, étant donné que les tendances varient selon les crimes. Dans un Juristat à venir, une attention particulière sera accordée à la violence chez les jeunes, et les jeunes adultes.

Comment mesure-t-on les crimes de violence?

De prime abord, il peut sembler facile de répondre à des questions comme «Y a-t-il beaucoup de crimes de violence?» et «Le nombre de ces crimes augmente-t-il?». Toutefois, ces questions apparemment simples peuvent avoir des réponses compliquées. Un certain nombre de facteurs influent sur le fait de consigner des incidents criminels dans les statistiques officielles et sur la façon de le faire.

Two types of information

There are two primary types of statistical information about crime in Canada. The first are those provided by agencies of the criminal justice system, such as police departments, courts, probation offices, and correctional facilities. The most commonly used of these is the Uniform Crime Reporting (UCR) Survey which records crimes reported to the police in Canada. The second type of information is gathered by telephone in crime victimization surveys from samples of citizens. Two examples are Statistics Canada's General Social Survey (GSS) and the 1993 Violence Against Women Survey (VAWS).

The method and the point at which crime statistics are gathered will have a significant effect on the results. One reason is the "funneling" effect that takes place as cases proceed through the criminal justice system. Only a portion of all criminal events that occur will be reported to the police, a portion of these will result in a suspect being apprehended and charged with a criminal offence, a portion of accused persons will proceed to court, and a smaller portion of cases will result in a person being convicted and sentenced. The number of criminal events reported to crime victimization surveys therefore will normally exceed the number recorded by the police, the courts or the correctional system.

Crime victimization surveys are considered to have certain advantages over police statistics because of their ability to measure the "dark figure" of crimes that are not detected by the police. Over the years, victimization surveys in Canada, the United States and Great Britain have estimated the rate of unreported crime for some crime types to be considerable. The 1993 General Social Survey estimated that 90% of sexual assaults, 68% of other assaults, and 53% of robberies in that year were not reported to the police. A number of factors enter into the decision to report crimes to the police, including the seriousness of the event, the value of property stolen or damaged, the degree of injury to the victim, and the social relationship between the victim and the perpetrator. The closer the relationship between the victim and the offender, the more likely the event is to go unreported.

As a rule then, crime victimization surveys produce much higher rates of violent victimization than surveys of police-recorded crime. However, victimization surveys are also not without limitations. They rely on the truthfulness and accuracy of recollection from respondents who may fail to report certain events to interviewers, either because they have forgotten about them, are embarrassed to mention them, or considered them unimportant. They may also wittingly or unwittingly inflate statistics by "telescoping" events, that is, by reporting events that occurred prior to or outside the survey reference period.

In addition, incidents reported to crime victimization surveys do not have the benefit of a third party assessment of the event. An individual involved in a bar fight, for example, may report to a survey interviewer that he has been assaulted, when a police officer attending the call may record the individual in police statistics as the offender.

Deux types de renseignements

Il existe deux principaux types de renseignements statistiques sur la criminalité au Canada. Les premiers sont fournis par des organismes du système de justice pénale, comme les services de police, les tribunaux, les bureaux de probation et les établissements correctionnels. Le mécanisme le plus souvent utilisé est le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui permet de consigner les crimes signalés à la police au Canada. Les renseignements du second type sont recueillis par téléphone auprès d'échantillons de citoyens, dans le cadre d'enquêtes sur la victimisation. Citons, à titre d'exemples l'Enquête sociale générale (ESG) et l'Enquête de 1993 sur la violence envers les femmes (VEF).

La méthode retenue et le moment choisi pour recueillir des statistiques sur la criminalité auront un effet important sur les résultats. Cela tient, entre autres, à l'effet «d'entonnoir» qui se produit au fur et à mesure que les causes franchissent les diverses étapes du système de justice pénale. Une partie seulement de tous les crimes commis seront signalés à la police, une partie de ceux-ci aboutiront à l'arrestation d'un suspect et à une inculpation d'infraction criminelle, une partie des personnes accusées subiront un procès, et une partie encore plus petite des causes donneront lieu à une condamnation et à l'imposition d'une peine. Par conséquent, le nombre d'incidents criminels signalés lors des enquêtes sur la victimisation liée à un acte de violence dépassera normalement le nombre consigné par la police, les tribunaux ou le système correctionnel.

On estime que les enquêtes sur la victimisation liée à un crime présentent certains avantages par rapport aux statistiques policières, car elles permettent d'évaluer le «chiffre noir» des crimes qui ne sont pas décelés par la police. Au cours des années, des enquêtes sur la victimisation menées au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne ont révélé que, pour certains types de crime, le taux approximatif de crimes non signalés était assez élevé. Selon l'Enquête sociale générale de 1993, 90 % des agressions sexuelles, 68 % des voies de fait et 53 % des vols qualifiés commis au cours de l'année n'avaient pas été signalés à la police. Un certain nombre de facteurs interviennent dans la décision de déclarer des crimes à la police, notamment la gravité de l'incident, la valeur des biens volés ou endommagés, la gravité des blessures causées à la victime et la relation entre la victime et le contrevenant. Plus la relation entre la victime et le contrevenant est étroite, plus il y a de chance que l'incident ne soit pas signalé.

On peut donc dire que de façon générale, les enquêtes sur les victimes d'actes criminels produisent des taux de victimisation liée à un acte de violence beaucoup plus élevés que les enquêtes sur les crimes signalés par la police. Toutefois, les enquêtes sur la victimisation comportent aussi leurs limites. On se fie sur la sincérité et la mémoire des répondants, qui omettent peut-être de signaler certains incidents aux intervieweurs, soit parce qu'ils les ont oubliés, qu'ils sont gênés de les mentionner ou encore qu'ils les considèrent comme n'étant pas importants. En outre, ils peuvent consciemment ou inconsciemment grossir les statistiques en «télescopant» les incidents, c'est-à-dire en déclarant des incidents qui se sont produits avant la période de référence du sondage ou après cette période.

De plus, les incidents signalés lors des enquêtes sur la victimisation liée à un crime ne font pas l'objet d'une évaluation par une tierce partie. Par exemple, une personne impliquée dans une bagarre dans un bar peut déclarer à un intervieweur qu'elle a été agressée, alors que l'agent de police qui a répondu à l'appel peut l'inscrire dans les statistiques policières comme étant l'auteur de l'infraction.

As well, victimization surveys are able to address only certain crimes. They cannot capture information about crimes which do not have a clear-cut victim (such as prostitution, impaired driving and drug dealing), where the victim is a business, a corporation or a school (in cases of fraud, vandalism or theft), or where the victim is dead (as in homicides). They typically do not interview children, nor do they collect proxy information from parents about crimes committed against their children. Consequently, rates are calculated on the basis of the number of adults of a certain age in the population whereas police statistics count all reported crimes committed against all members of society.

Generally speaking, the UCR Survey can be said to capture those criminal incidents that are serious enough to warrant police attention. However, seriousness is not the only criteria victims use in deciding to seek the support and protection of the justice system. The 1993 Violence Against Women Survey found that fully 45% of women assaulted by their husbands to the extent that they feared for their lives never once reported an incident to the police, nor did 43% of women who suffered injuries during a sexual attack that resulted in medical treatment. There are various reasons that come into play in decision to report violent incidents to the police, and seriousness is just one. Many of these women did not contact the police because of a fear of the offender, embarrassment or shame associated with these types of incidents.

Changes to the criminal law

Changes to the criminal law can have an effect on the violent crime rate. An important change to the law occurred in 1983 when the offences relating to rape and indecent assault were repealed from the *Criminal Code* and replaced with three levels of sexual assault. Under the new law, both men and women can be victims of sexual assault, and charges can be brought in cases of sexual assaults involving spouses.

Three parallel offences of assault came into effect at the same time. Under the new assault law, police officers can lay a charge of assault if they have "reasonable and probable cause" to believe an assault has occurred. Prior to 1983, police had difficulty proceeding with charges unless there was independent evidence, apart from the complainant's testimony, to corroborate the complaint. Throughout the 1980s, policy directives came into effect in police departments across the country that made it mandatory for police officers to lay charges in cases of wife assault where probable grounds exist. This removed what used to be a significant amount of discretion in the decision to lay charges, and shifted domestic violence from a private to a public affair. The elevated rates of assault are at least partly due to these changes in police procedures (Kingsley, 1996:101).

Changes to survey methodology

One advantage of crime victimization surveys is that they can be adapted to meet changing needs for

En outre, dans le cadre des enquêtes sur la victimisation liée à un crime, on ne peut traiter que de certains crimes. On ne peut obtenir de renseignements sur le crime dans les cas où la victime n'est pas bien définie (comme la prostitution, la conduite avec facultés affaiblies et le trafic de stupéfiants), où la victime est une entreprise, une société ou une école (fraude, vandalisme ou vol) ou encore où la victime est décédée (comme dans les homicides). Normalement, on n'interroge pas les enfants, et on ne demande pas aux parents de renseignements par procuration sur des crimes commis contre leurs enfants. Par conséquent, les taux sont calculés en fonction du nombre d'adultes d'un certain âge dans la population, alors que les statistiques policières tiennent compte de tous les crimes commis contre tous les membres de la société et signalés.

En règle générale, on peut dire que le programme DUC permet de recueillir des données sur les incidents criminels qui sont suffisamment graves pour justifier leur signalement à la police. Toutefois, la gravité n'est pas le seul critère sur lequel se basent les victimes pour décider si elles devraient ou non solliciter l'appui et la protection du système judiciaire. Selon l'Enquête de 1993 sur la violence envers les femmes, 45 % des femmes agressées par leur mari au point où elles craignaient pour leur vie n'ont jamais signalé un incident à la police, pas plus que ne l'ont fait 43 % des femmes victimes d'une agression sexuelle ayant donné lieu à des blessures pour lesquelles elles ont dû recevoir des soins médicaux. Divers facteurs entrent en jeu lorsqu'il s'agit de décider si des crimes de violence devraient être signalés à la police, la gravité n'étant que l'un de ces facteurs. Bon nombre de ces femmes n'ont pas appelé la police parce qu'elles craignaient leur agresseur, ou encore parce qu'elles éprouvaient de la gêne ou de la honte d'avoir été victimes de ce type de crime.

Changements apportés au droit pénal

Les changements apportés au droit pénal peuvent avoir un effet sur le taux des crimes de violence. Un important changement s'est produit en 1983, lorsque les infractions ayant trait au viol et à l'attentat à la pudeur ont été supprimées du *Code criminel* et remplacées par trois niveaux d'agression sexuelle. Selon la nouvelle loi, aussi bien les hommes que les femmes peuvent être victimes d'une agression sexuelle, et des accusations peuvent être portées dans les cas d'agression sexuelle entre conjoints.

Trois infractions parallèles de voies de fait sont entrées en vigueur au même moment. Selon les nouvelles dispositions concernant les voies de fait, les agents de police peuvent porter une accusation s'ils ont «un motif raisonnable et probable» de croire qu'une agression a eu lieu. Avant 1983, les agents de police pouvaient difficilement déposer une accusation à moins qu'il n'y ait une preuve indépendante, en dehors du témoignage du plaignait ou de la plaignante, qui puisse corroborer la plainte. Pendant les années 80, les services de police de tout le pays ont reçu des directives obligeant les agents de police à porter une accusation dans les cas de voies de fait contre la conjointe lorsqu'il existe des motifs probables que l'agression a eu lieu. On a ainsi supprimé ce qui constituait auparavant un pouvoir discrétionnaire assez important de décider s'il fallait ou non porter une accusation, et la violence familiale est passée du domaine privé au domaine public. Les taux plus élevés de voies de fait sont attribuables, du moins en partie, à ces changements apportés aux procédures policières (Kingsley, 1996, p. 101).

Changements apportés à la méthode de l'enquête

Les enquêtes sur la victimisation liée à un crime présentent un avantage, à savoir qu'elles peuvent être adaptées pour

information about crime and justice. However, changes to question wording can have a profound effect on the number of incidents captured by these surveys. The number of sexual assault cases reported in the 1988 General Social Survey was too small to yield statistically reliable estimates. The questions relating to sexual assault were modified in the 1993 survey and the rate increased to 17 per 1,000 total adult population and 29 per 1,000 women. Distinguishing the "true" change in the occurrence of sexual assault from the effect of question wording, and perhaps victims' willingness to discuss these experiences with interviewers, is an impossible task.

In summary, violent crime trends must be considered in light of changing societal values, modifications to the criminal law, modifications to survey instruments, changing police policies, and the recent expansion of support services for victims of violence and training for criminal justice personnel that encourage victims to come forward. These points will be revisited in discussions of specific crime types.

None of the measures available to describe patterns and prevalence of violent crime can provide definitive answers to questions about the "true" level of violence in society. All provide information from different perspectives that can assist in answering certain questions within certain limitations and qualifications. As this report will show, many violent incidents occur in private and between people with social or family connections to one another. Consequently, there is often a desire to keep the incident private and efforts are made to resolve conflicts without resorting to the criminal law, even in the case of some very serious events.

General Trends In Violent Crime

Violent crimes account for a relatively small proportion of all criminal incidents recorded by the police each year. As Figure 1 indicates, there were almost 3 million incidents involving violations of the *Criminal Code* recorded by the police across Canada in 1994. Eleven percent were violent crimes. Fifty-four percent were property offences, 7% were *Criminal Code* traffic offences, such as impaired driving, and failing to remain at the scene of an accident, and 29% were other *Criminal Code* offences, such as mischief, prostitution and disturbing the peace.

The violent crime rate increased significantly over the past two decades but has declined in recent years (Figure 2). The 1994 violent crime rate was 49% higher than the rate a decade ago. Level I assaults accounted for most of this increase. If these relatively minor assaults are factored out, other more serious types of violent crimes increased 23% (Hendrick, 1995).

The violent crime rate peaked in 1992 and has declined each year since then. The rate in 1994 was 1,037 per 100,000 population, 3% lower than the 1993 rate, and 4% lower than the rate for 1992.

répondre aux nouveaux besoins en information sur la criminalité et la justice. Toutefois, tout changement dans le libellé des questions peut avoir de profondes répercussions sur le nombre d'incidents enregistrés au moyen de ces enquêtes. Le nombre de cas d'agressions sexuelles signalés au cours de l'Enquête sociale générale de 1988 était trop faible pour donner des estimations statistiquement fiables. Les questions ayant trait aux agressions sexuelles ont été modifiées dans l'enquête de 1993, et le taux est passé à 17 pour 1 000 adultes et à 29 pour 1 000 femmes. Il est impossible de définir le «véritable» changement survenu dans le nombre d'agressions sexuelles qui est attribuable à l'effet du libellé des questions, et peut-être au fait que les victimes acceptent de discuter de ces expériences avec des intervieweurs.

En résumé, les tendances relatives aux crimes de violence doivent être examinées à la lumière de l'évolution des valeurs sociales, des modifications apportées au droit pénal, des modifications des instruments utilisés pour les enquêtes, de l'évolution des directives policières, de l'accroissement récent des services de soutien aux victimes de violence, ainsi que de la formation des intervenants dans le domaine de la justice pénale qui encouragent les victimes à signaler les incidents. Ces points seront réexaminés lorsque nous discuterons des types de crimes particuliers.

Aucune des mesures dont on dispose pour décrire les tendances relatives aux crimes de violence et leur fréquence ne peut fournir de réponses définitives aux questions sur le «véritable» niveau de violence dans la société. Elles fournissent toutes, dans une perspective différente, des renseignements qui peuvent nous aider à répondre à certaines questions, dans une certaine mesure et selon certains critères. Comme nous le verrons, bon nombre des incidents de violence se produisent en privé, et entre des gens qui ont un lien de parenté ou qui entretiennent des rapports sociaux. Par conséquent, il arrive souvent que les parties veuillent garder l'affaire secrète et qu'elles s'efforcent de résoudre les conflits sans avoir recours au droit criminel, même dans le cas de certains incidents très graves.

Tendances générales pour les crimes de violence

Les crimes de violence représentent une proportion relativement faible de tous les incidents criminels consignés par la police chaque année. Comme l'indique le figure 1, les services de police ont enregistré en 1994 près de 3 millions d'infractions au *Code criminel* au Canada. Dans 11 % des cas, il s'agissait de crimes de violence. Cinquante-quatre pour cent étaient des crimes contre les biens, 7 %, des délits de la route prévus dans le *Code criminel*, comme la conduite avec facultés affaiblies et la fuite des lieux d'un accident, et 29 %, d'autres infractions au *Code criminel*, comme un méfait, la prostitution et le fait de troubler la paix publique.

Le taux des crimes de violence a sensiblement augmenté au cours des deux dernières décennies, mais il a diminué au cours des dernières années (figure 2). En 1994, le taux des crimes de violence était de 49 % supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans. Les voies de fait de niveau I sont en grande partie responsables de cette augmentation. Si l'on écarte ces infractions de nature relativement mineure, d'autres types de crimes de violence plus graves ont augmenté de 23 % (Hendrick, 1995).

Le taux des crimes de violence a atteint un sommet en 1992, pour diminuer chaque année par la suite. En 1994, le taux était de 1 037 pour 100 000 habitants, ce qui constitue une baisse de 3 % par rapport au taux de 1993 et une baisse de 4 % par rapport au taux de 1992.

Figure 1

Number of infractions of the *Criminal Code* reported to the police by crime type, Canada, 1994

Nombre d'infractions au *Code criminel* signalées à la police, selon le type de crime, Canada, 1994

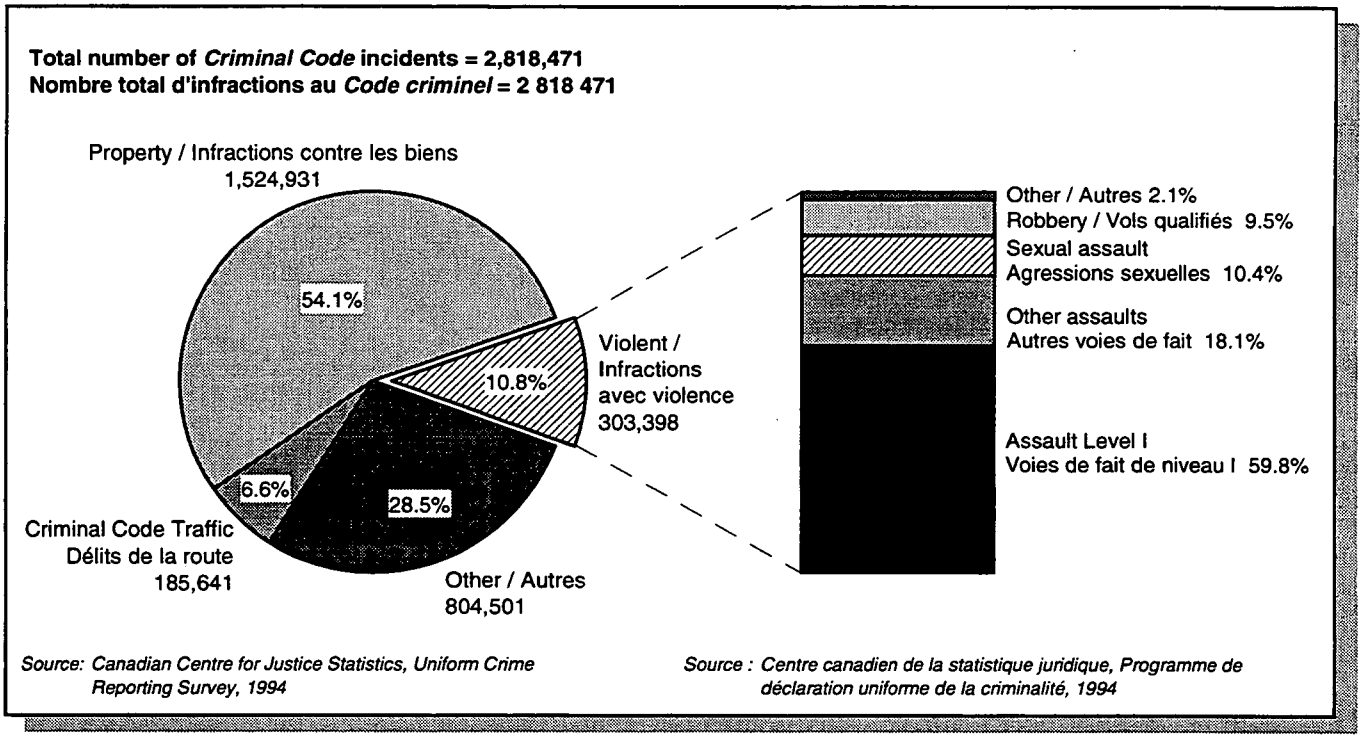

Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, 1994

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1994

Figure 2

Rates of assault level I and other violent crimes, 1977 to 1994

Taux des voies de fait de niveau I et des autres crimes de violence, 1977 à 1994

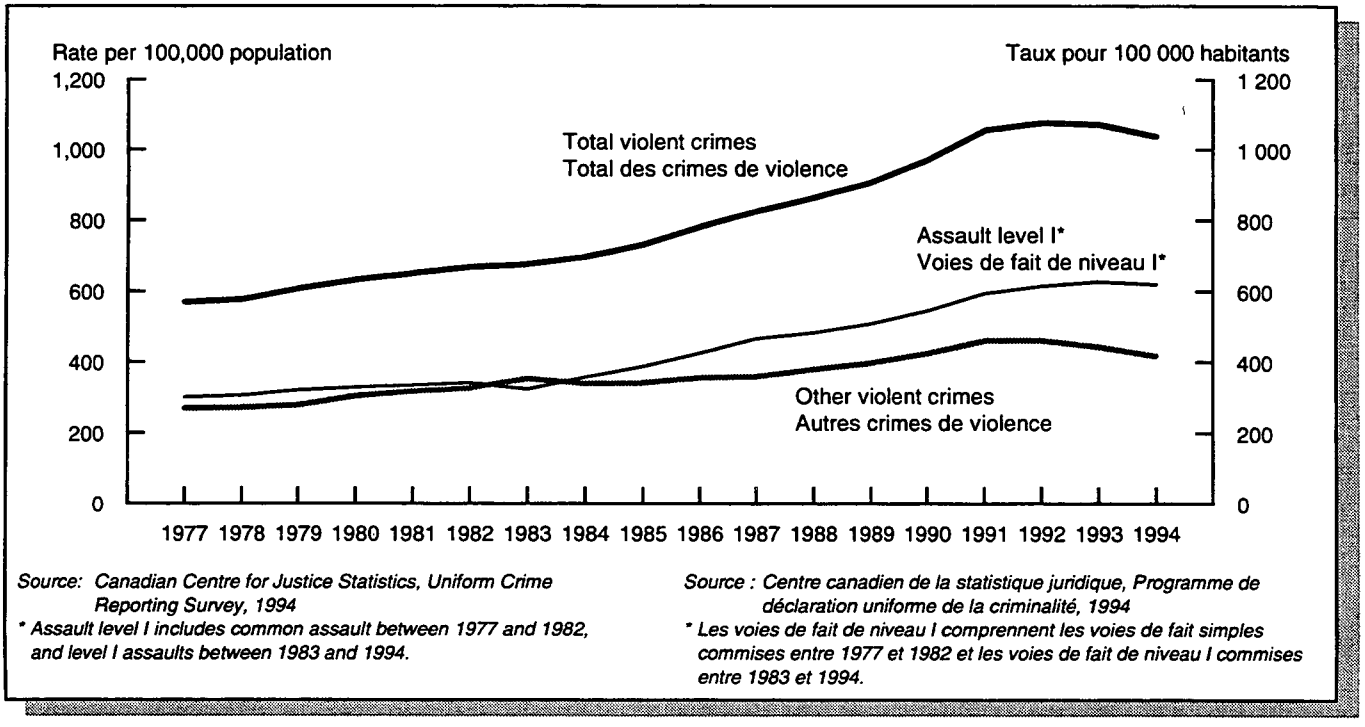

Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, 1994

** Assault level I includes common assault between 1977 and 1982, and level I assaults between 1983 and 1994.*

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1994

** Les voies de fait de niveau I comprennent les voies de fait simples commises entre 1977 et 1982 et les voies de fait de niveau I commises entre 1983 et 1994.*

All categories of violent crime declined between 1993 and 1994. Six of the seven categories of violent crime showed large rate decreases: sexual assault declined by 10%, other sexual offences by 10%, attempted murder by 8%, abduction by 7%, homicide by 6%, robbery by 5%, and assault by 2% (Table 1).

Toutes les catégories de crimes de violence ont régressé en 1993 et 1994. Les taux de six des sept catégories de crimes de violence ont accusé de fortes baisses : les agressions sexuelles ont diminué de 10 %, les autres infractions d'ordre sexuel de 10 %, les tentatives de meurtre, de 8 %, les enlèvements, de 7 %, les homicides, de 6 %, les vols qualifiés de 5 % et les voies de fait, de 2 % (tableau 1).

Table 1

Violent incidents reported to the police by most serious offence type, 1990-1994

Tableau 1

Incidents de violence signalés à la police, selon le type d'infraction le plus grave, 1990 à 1994

Type of incident / Type d'incident	1990		1991		1992		1993		1994	
	No. Nombre	Rate Taux	No. Nombre	Rate Taux	No. Nombre	Rate Taux	No. Nombre	Rate Taux	No. Nombre	Rate Taux
Total	**269,503**	**970**	**296,962**	**1,056**	**307,512**	**1,077**	**310,201**	**1,072**	**303,398**	**1,037**
Homicide	656	2	753	3	732	3	630	2	596	2
Attempted Murder - Tentative de meurtre	905	3	1,044	4	1,054	4	984	3	918	3
Assault - Total - Voies de fait	**207,331**	**746**	**226,552**	**806**	**232,910**	**816**	**238,503**	**824**	**236,364**	**808**
Level I - Niveau I	151,585	545	167,227	595	175,745	616	181,807	628	181,400	620
Level II - Niveau II	35,282	127	37,796	134	37,459	131	38,767	134	37,706	129
Level III - Niveau III	3,470	12	3,884	14	3,551	12	3,180	11	2,993	10
Other[1] – Autre[1]	16,994	61	17,645	63	16,155	57	14,749	51	14,265	49
Sexual Assault - Total - Agression sexuelle	**27,843**	**100**	**30,351**	**108**	**34,355**	**120**	**34,754**	**120**	**31,690**	**108**
Level I - Niveau I	26,540	95	28,916	103	33,022	116	33,536	116	30,560	104
Level II - Niveau II	918	3	971	3	935	3	860	3	768	3
Level III - Niveau III	385	1	464	2	398	1	358	1	362	1
Other sexual offences[2] – Autres infractions d'ordre sexuel[2]	3,613	13	3,931	14	4,040	14	4,171	14	3,812	13
Abduction - Enlèvement	1,046	4	1,095	4	1,220	4	1,204	4	1,130	4
Robbery - Total - Vol qualifié	**28,109**	**101**	**33,236**	**118**	**33,201**	**116**	**29,955**	**104**	**28,888**	**99**
With firearms - Avec armes à feu	7,426	27	9,006	32	8,736	31	8,038	28	7,371	25
Other weapons - Autres armes	7,783	28	9,436	34	10,793	38	9,720	34	9,336	32
Other - Autre	12,900	46	14,794	53	13,672	48	12,197	42	12,181	42

Rates are calculated per 100,000 population. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.
[1] *Includes assaulting a police officer, unlawfully causing bodily harm, discharging a firearm, and other assaults.*
[1] *Comprend les voies de fait contre un agent de police, les voies de fait causant illégalement des lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu et les autres voies de fait.*
[2] *Includes sexual interference, invitation to sexual touching, sexual exploitation, and incest.*
[2] *Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et l'inceste.*
Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, 1994.
Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1994.

It is difficult to say whether the steady increase in the violent crime rate recorded by the police up to 1992 is a reflection of actual increases in the levels of violence in society, artifacts of other factors, or both. Nor can it be established with certainty whether the latest declines reflect a real reduction in levels of violence. Changes to the law and reduced societal tolerance towards certain types of violence, such as schoolyard violence and spousal assaults, no doubt have increased the reporting rate for some offences, and have changed the way police respond to and record these types of incidents. About 60% of violent crimes are classified as level I assaults where the physical injury inflicted on the victim was relatively minor, and much of the increase in total violent crime rates is attributable to changing rates of level I assaults.

Il est difficile de dire si l'augmentation constante du taux des crimes de violence enregistrés par la police jusqu'en 1992 reflète des augmentations réelles des niveaux de violence dans la société, des événements liés à d'autres facteurs, ou les deux. On ne peut non plus affirmer avec certitude que les baisses récentes traduisent une véritable réduction des niveaux de violence. Il ne fait aucun doute que les changements apportés à la loi et le fait que la société tolère moins certains types de violence, comme la violence dans les cours d'écoles et les voies de fait contre le conjoint, ont contribué à faire augmenter le taux de déclaration dans le cas de certaines infractions, et qu'ils ont changé la façon dont la police réagit à ces types d'incidents ainsi que la façon dont elle les consigne. Environ 60 % des crimes de violence sont classés comme des voies de fait de niveau I, lorsque les blessures corporelles infligées à la victime sont relativement mineures, et une bonne partie de l'augmentation des taux globaux de crimes de violence est attribuable à un changement dans les taux des voies de fait de niveau I.

Not surprisingly, the General Social Survey estimates the rate of violent crime to be many times higher than the rate reported by the police. In 1993, the three violent

Il n'est pas étonnant que, selon les estimations de l'Enquête sociales générale, le taux des crimes de violence soit beaucoup plus élevé que celui qui est déclaré par la police. En 1993, les

offences of sexual assault, assault and robbery were reported to the GSS at an estimated rate of 93 per 1,000 population 15 and over. These same offences were reported to police and recorded in the UCR survey at a rate of 1,015 per 100,000 which, for comparison, can be calculated as a rate of 10 incidents per 1,000 people in the population.

Assault

Non-sexual assaults account for about three-quarters of all violent crimes reported to the police and so have a major influence on the overall violent crime rate. Although other violent crimes also increased over the past two decades, notably sexual assault, much of the increase in the violent crime rate is attributable to the dramatic increase in non-sexual assault.

The three levels of assault established in 1983 are: common assault (level I); assault with a weapon or causing bodily harm (level II); and aggravated assault causing wounding, maiming, disfiguring, or endangering the life of the victim (level III). The category of "other" types of assault includes assaulting a police officer, unlawfully causing bodily harm, discharging a firearm, and other assaults. Level I assaults account for 77% of all assaults and 60% of all violent crimes (Figure 1).

Minor assaults have increased dramatically since the implementation of the new legislation in 1983, and since directives to police to treat spousal assaults more seriously came into effect across the country throughout the 1980s (Figure 2). The sharp rise begins in 1983 and starts to level off in 1991.

Rates of level II assault increased at half the rate of level I assaults over the same period, and level III assaults actually declined.

The 1983 changes to the *Criminal Code* have also had a significant impact on the proportion of assault cases "cleared" by the police through laying a charge. Again, the most dramatic increase was shown for level I assault. Prior to 1983, about 30% of all cleared level I assaults resulted in charges laid against a suspect. In 1983, this proportion jumped to 40% and continued to increase to 61% in 1994. The proportion of all *Criminal Code* offences resulting in a charge remained fairly stable, ranging from 61% to 66% during this period (Kingsley, 1996). It seems plausible that the charging policies police have adopted with respect to spousal violence, and the special training given to police to handle these cases, have encouraged greater numbers of victims to come forward which, in turn, has increased the rate of assault recorded by police.

Despite this apparent link between spousal charging policies and assault rates, spousal assault account for a minority (23%) of all assaults reported to police in 1994. (Information to show whether this proportion has increased over time is unavailable.) Much of this increase in assault

trois infractions avec violence que constituent les agressions sexuelles, les voies de fait et les vols qualifiés étaient déclarés au personnel de l'ESG à un taux approximatif de 93 pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Ces mêmes infractions ont été signalées à la police et consignées dans le programme DUC à un taux de 1 015 pour 100 000 habitants, lequel, à des fins de comparaison, peut être converti au taux de 10 incidents pour 1 000 habitants.

Voies de fait

Comme les agressions non sexuelles représentent environ les trois quarts de tous les crimes de violence signalés à la police, elles ont une forte influence sur le taux global de ces crimes. Même si les autres crimes de violence ont aussi augmenté au cours des deux dernières décennies, en particulier les agressions sexuelles, une bonne partie de la hausse du taux est attribuable à l'augmentation spectaculaire des agressions non sexuelles.

Les trois niveaux de voies de fait créés en 1983 sont les suivants : voies de fait simples (niveau I); agression armée ou voies de fait causant des lésions corporelles (niveau II); et voies de fait graves qui blessent, mutilent ou défigurent la victime ou qui mettent sa vie en danger (niveau III). La catégorie des «autres» types de voies de fait comprend les voies de fait contre un agent de la paix, celles qui causent illégalement des lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu et les autres voies de fait. Les voies de fait de niveau I constituent 77 % de toutes les voies de fait et 60 % de tous les crimes de violence (figure 1).

Les voies de fait mineures ont augmenté de façon spectaculaire depuis que les nouvelles dispositions législatives sont entrées en vigueur en 1983 et depuis que tous les services de police du pays ont reçu instruction, au cours des années 80, de traiter les voies de fait contre le conjoint de façon plus sérieuse (figure 2). La forte hausse a débuté en 1983 et a commencé à se stabiliser en 1991.

Les taux des voies de fait de niveau II ont connu une augmentation correspondant à la moitié de celle des taux des voies de fait de niveau I au cours de la même période, et les voies de fait de niveau III ont effectivement diminué.

Les changements apportés au *Code criminel* en 1983 ont également eu de profondes répercussions sur la proportion d'affaires de voies de fait «réglées» par la police par une mise en accusation. Ici encore, ce sont les voies de fait de niveau I qui affichent l'augmentation la plus forte. Avant 1983, environ 30 % de toutes les voies de fait de niveau I réglées aboutissaient au dépôt d'une accusation contre un suspect. En 1983, cette proportion est passée à 40 %, et elle a continué d'augmenter, finissant par atteindre 61 % en 1994. La proportion de toutes les infractions au *Code criminel* qui ont donné lieu à une accusation est demeurée relativement stable, se situant entre 61 % et 66 % au cours de cette période (Kingsley, 1996). Il semble plausible que les pratiques de mise en accusation qu'ont adoptées les services de police relativement à la violence entre conjoints et la formation spéciale qu'ont reçue les policiers sur la façon de traiter ces affaires aient encouragé un plus grand nombre de victimes à les signaler, ce qui, à son tour, a fait augmenter le taux des voies de fait consignées par la police.

En dépit du lien apparent entre, d'une part, les pratiques de mise en accusation dans les cas de voies de fait contre le conjoint et, d'autre part, les taux de voies de fait, les voies de fait contre le conjoint représentent la minorité (23 %) de toutes les voies de fait signalées à la police en 1994. (Les renseignements qui

rates must therefore be due to changing levels of other types of assault, increased reporting rates, or changes to the way police handle other assaults.

Sexual offences

The law surrounding sexual offences also underwent a transformation in the 1980s. The 1983 legislation abolished the offences of rape, attempted rape and indecent assault and replaced them with three levels of sexual assault parallel to the assault offences described above. As in the case of assault, the level of sexual assault is distinguished by the level of injury and the presence of a weapon.

In addition, the following offences of child sexual abuse came into effect in 1988: sexual interference, invitation to sexual touching, and sexual exploitation. These offences, together with incest, are included in Table 1 in the category of "other sexual offences." The rate at which these offences were reported to the police since their implementation has remained constant between 12 and 14 per 100,000 population.

As Figure 3 illustrates, there has been a dramatic increase in the rate of sexual assaults recorded by the police since the new law came into effect in 1983, and this is due almost entirely to level I offences. A total of 30,560 level I offences were recorded in 1994 (104 per 100,000 population). This is more than twice the 1983

permettraient d'évaluer si ce pourcentage a augmenté au fil des années ne sont pas disponibles.) Une bonne partie de cette hausse des taux de voies de fait doit donc être attribuable à des changements dans les niveaux des autres types de voies de fait, à une hausse des taux de déclaration ou à des changements dans la façon dont la police traite les autres voies de fait.

Infractions d'ordre sexuel

La législation régissant les infractions d'ordre sexuel a également évolué au cours des années 80. La loi de 1983 a aboli les infractions de viol, de tentative de viol et d'attentat à la pudeur pour les remplacer par trois niveaux d'agressions sexuelles, parallèles aux infractions de voies de fait décrites ci-dessus. Comme dans le cas des voies de fait, le niveau d'agression sexuelle est défini en fonction de la gravité des blessures et de l'utilisation ou non d'une arme.

En outre, les infractions suivantes de violence sexuelle à l'endroit des enfants ont été créées en 1988 : contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels et exploitation sexuelle. Ces infractions de même que l'inceste sont inclus au tableau 1 dans la catégorie «autres infractions d'ordre sexuel». Le taux de déclaration de ces infractions à la police est demeuré constant depuis leur création, se situant entre 12 et 14 pour 100 000 habitants.

Comme le montre le figure 3, le taux des agressions sexuelles consignées par la police a augmenté de façon spectaculaire depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en 1983, une augmentation qui est presque entièrement attribuable à des infractions de niveau I. Au total, 30 560 infractions de niveau I ont été consignées en 1994 (104 pour 100 000 habitants). Ce

Figure 3

Rates of sexual assault offences reported to the police, Canada, 1978-1994

Taux d'agressions sexuelles signalées à la police, Canada, 1978 à 1994

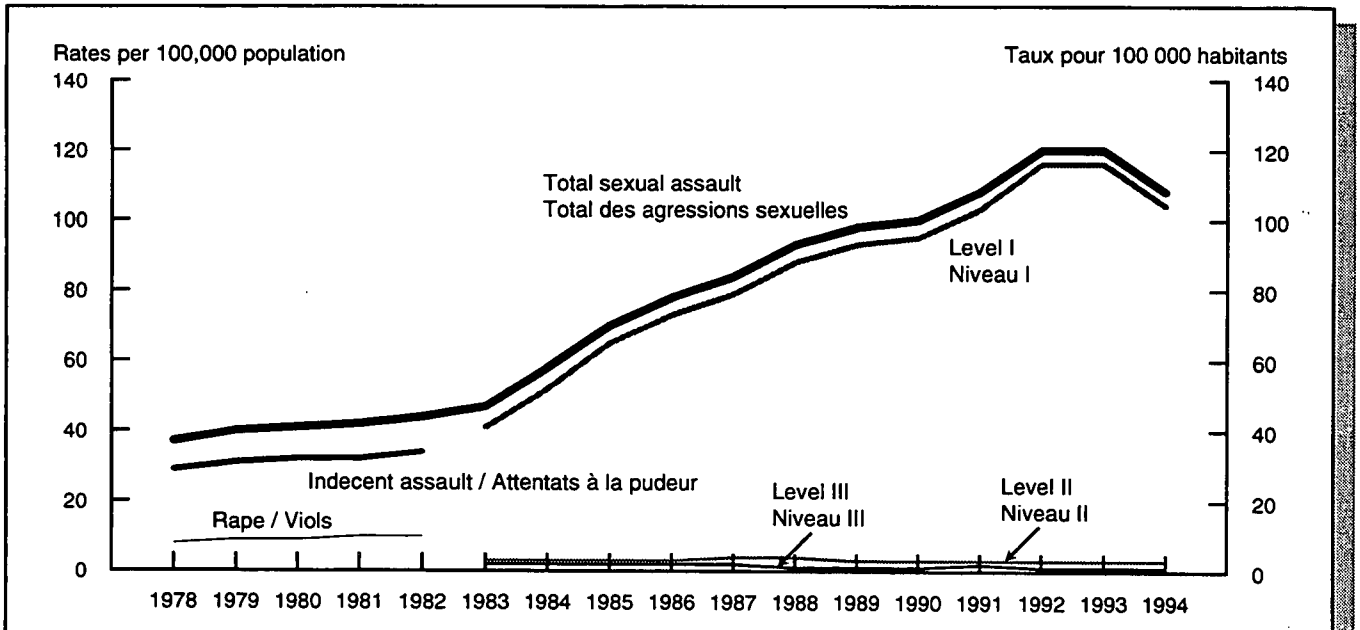

Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, 1994

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1994

rate of 41 per 100,000 (10,542 incidents). Levels II and III sexual assault have remained constant at between 1 and 4 per 100,000. In the five years prior to law reform, rates of rape and indecent assault increased only 18%, from 38 to 45 per 100,000 population.

Can the increase in the official sexual assault rate be attributed solely to law reform? The new legislation was designed to encourage victims to report sexual attacks to the police by downplaying the sexual nature and emphasizing the assaultive nature of these crimes. It was hoped that these measures would improve the way in which these crimes were handled by the police and courts, reduce the trauma to victims, and increase the number of convictions (Roberts and Gebotys, 1992). The scope of the new law was also broadened to allow charges to be laid in cases of sexual assaults involving spouses, and to make the law gender-neutral with respect to both victims and perpetrators. Has the new law been successful in its aims?

An evaluation of the law undertaken by the Department of Justice suggests that the changing scope and nature of the law may not have been sufficient to have caused this sharp increase in reported cases of sexual assault. This research found that incidents now recorded as sexual assaults do not differ greatly from the kinds of incidents formerly recorded as rape or indecent assault. The number of cases in which the suspect was the spouse of the victim, or the victim was male, remain small (5% or less in both cases). The increase in child victims also has been relatively small and cannot explain the dramatic increase in overall reports of sexual assault (see Roberts and Gebotys, 1992; Roberts and Grossman, 1994; and Department of Justice, 1985).

Other important historical and social factors must also be considered in evaluating this increase. For example, the 1970s and 1980s saw significant changes in the social and economic status of women, in the media attention given crime victims (particularly female victims), in the formal training given police officers and hospital staff, in the expansion of sexual assault support centres, and in the growth of the women's movement (Clark and Hepworth, 1994:117). There has also been a trend toward disclosing sexual assaults which occurred in the victims' distant past, often when they were children. All of these factors may have influenced victims' willingness to report crimes of sexual violence, even in the absence of law reform.

Although the increase in the sexual assault rate coincided with the new legislation, we cannot say with certainty that the implementation of the law "caused" the increase because of the many other social factors that occurred concurrently. It is also not clear whether very recent declines in reported sexual assaults reflect actual decreases. Unlike non-sexual assault offences discussed above, changes to the law did not have a significant effect on the way police responded to suspects. The proportion of cleared sexual assault incidents resulting in charges against a suspect increase only slightly from 69% in 1983 to 72% in 1994.

taux est plus de deux fois plus élevé que celui de 1983, lequel s'établissait à 41 pour 100 000 habitants (10 542 infractions). Les taux des agressions sexuelles de niveaux II et III sont demeurés constants, se situant entre 1 et 4 pour 100 000 habitants. Au cours des cinq années qui ont précédé la réforme de la loi, les taux des viols et des attentats à la pudeur n'ont augmenté que de 18 %, passant de 38 à 45 pour 100 000 habitants.

La hausse du taux officiel des agressions sexuelles tient-elle uniquement à la réforme de la loi ? Les nouvelles dispositions avaient pour objet d'encourager les victimes à signaler les agressions sexuelles à la police en minimisant le caractère sexuel de ces crimes et en accentuant leur caractère violent. On espérait que ces mesures amélioreraient la façon dont ces crimes sont traités par la police et les tribunaux, qu'elles réduiraient le traumatisme causé aux victimes et qu'elles feraient accroître le nombre de condamnations (Roberts et Gebotys, 1992). On a également élargi la portée de la nouvelle loi de façon à permettre le dépôt d'accusations dans les cas d'agression sexuelle entre conjoints et à rendre la loi non sexiste tant pour ce qui est des victimes que des contrevenants. La nouvelle loi a-t-elle atteint ses objectifs ?

Selon une évaluation effectuée par le ministère de la Justice, il se pourrait que la modification de la portée et de la nature de la loi n'ait pu, à elle seule, causer cette forte hausse du nombre de cas d'agressions sexuelles déclarés. En effet, la recherche a révélé que les incidents qui sont maintenant consignés comme des agressions sexuelles ne diffèrent pas tellement des types d'incidents auparavant consignés comme des viols ou des attentats à la pudeur. Le nombre de cas où le suspect était le conjoint de la victime, ou le nombre de cas où la victime était un homme, demeure faible (5 % ou moins pour les deux). Le nombre de cas où les victimes étaient des enfants est aussi demeuré relativement faible et il ne peut expliquer la forte augmentation du nombre global d'agressions sexuelles déclarées (voir Roberts et Gebotys, 1992; Roberts et Grossman, 1994; ministère de la Justice, 1985).

Pour évaluer cette augmentation, il faut aussi tenir compte d'autres facteurs historiques et sociaux importants. Par exemple, on a été témoin, au cours des années 70 et 80, de profonds changements dans la situation sociale et économique des femmes, dans l'attention accordée par les médias aux victimes de crimes (particulièrement aux femmes victimes), dans la formation officielle donnée aux agents de police et au personnel hospitalier, dans l'expansion des centres de soutien aux victimes d'agressions sexuelles et dans la montée du mouvement féministe (Clark et Hepworth, 1994, p. 117). En outre, de plus en plus de victimes divulguent des agressions sexuelles qu'elles ont subies dans leur passé lointain, souvent lorsqu'elles étaient enfants. Tous ces facteurs ont peut-être incité des victimes à signaler des crimes de violence sexuelle, même sans la réforme de la loi.

Bien que l'augmentation du taux des agressions sexuelles ait coïncidé avec la nouvelle législation, nous ne pouvons dire avec certitude que l'entrée en vigueur de la loi a «causé» l'augmentation, en raison des nombreux autres facteurs sociaux qui se sont manifestés à la même époque. Il n'est pas clair non plus que les baisses très récentes du nombre d'agressions sexuelles signalées soient de véritables baisses. Contrairement aux infractions d'agressions non sexuelles analysées ci-dessus, les changements apportés à la loi n'ont pas eu d'effet profond sur la façon dont la police réagit à l'endroit des suspects. La proportion d'affaires d'agressions sexuelles qui ont été réglées par une mise en accusation du suspect n'a augmenté que très légèrement, passant de 69 % en 1983 à 72 % en 1994.

Using question wording that conforms to *Criminal Code* definitions, the Violence Against Women Survey estimates that 39% of Canadian women 18 years of age and over have experienced at least one incident of sexual assault since reaching the age of 16 (Table 2). This figure represents an estimated 4.1 million women. One-quarter of all women reported minor assaults, termed "unwanted sexual touching," and the same proportion reported "sexual attacks" involving force or the threat of force (more than half reported more than one incident). Men who were known to the victim were more likely than strangers to be the perpetrators of sexual assault. Five percent of women, representing approximately 572,000 women, experienced at least one incident of sexual assault in the one-year period preceding the survey.

Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, où le libellé des questions est conforme aux définitions du *Code criminel*, 39 % des Canadiennes âgées de 18 ans et plus ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans (tableau 2). Ce chiffre représente environ 4,1 millions de femmes. Le quart des femmes ont signalé des agressions mineures, appelées «contacts sexuels importuns», et la même proportion ont déclaré des «attaques sexuelles» avec force ou menace de force (plus de la moitié ont signalé plus d'une agression). Les agresseurs étaient plus susceptibles d'être des hommes connus de la victime que des étrangers. Cinq pour cent des femmes, soit environ 572 000 femmes, avaient été victimes d'au moins une agression sexuelle au cours de l'année précédant l'enquête.

Table 2

Estimated number and percentage of Canadian women age 18 and over reporting experiences of sexual assault by relationship to perpetrator, Canada, 1993

Tableau 2

Nombre et pourcentage approximatifs de Canadiennes âgées de 18 ans et plus ayant déclaré avoir été agressées sexuellement, selon la relation avec l'agresseur, Canada, 1993

Relationship to perpetrator Relation avec l'agresseur	Total sexual assault Agression sexuelle total		Sexual attack Attaque sexuelle		Unwanted sexual touching[1] Contacts sexuels importuns[1]	
	No. Nombre	%	No. Nombre	%	No. Nombre	%
	Numbers in thousands – Nombres en milliers					
Total	**4,097**	**39**	**2,498**	**24**	**2,624**	**25**
Stranger – Étranger	2,024	19	741	7	1,578	15
Date/boyfriend – Rendez-vous ou amoureux	1,257	12	1,257	12	n/a	n/a
Spouse[2] – Conjoint[2]	729	8	729	8	n/a	n/a
Other known men – Autre homme connu	2,173	21	694	7	1,625	16

Figures will not add to totals because of multiple responses. - En raison des réponses multiples, la somme des nombres peut ne pas correspondre au total.
[1] *Respondents were not asked about incidents of unwanted sexual touching involving dates, boyfriends or spouses.*
[1] *Sont exclus des questions les contacts sexuels importuns commis par un homme rencontré au cours d'un rendez-vous amoureux, un amoureux ou un conjoint.*
[2] *Percentages are based on the number of ever-married women in the population (including common-law marriages).*
[2] *Les pourcentages sont fondés sur le nombre de femmes non célibataires (unions de fait comprises).*
n/a Not applicable. - Sans objet.
Source: Statistics Canada, Violence Against Women Survey, 1993.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la violence envers les femmes, 1993.

Robbery

Historical trends in police-recorded robbery rates do not indicate a consistent increase, but show fluctuations, with the highest rates in the early 1980s and again in the early 1990s (see Figure 4). The rate dipped in the intervening years.

Robberies committed with firearms follow the general trend shown for total robberies (Figure 4). Overall, rates of firearm robberies were lower in 1994 than in the beginning of this period, accompanied by an increase in the use of other types of weapons. In all years, robberies were more likely to be committed through the use of physical force than with firearms.

Vol qualifié

Les tendances historiques pour les taux de vols qualifiés consignés par la police n'indiquent pas une augmentation constante mais des fluctuations, les taux les plus élevés ayant été enregistrés au début des années 80, puis de nouveau au début des années 90 (figure 4). Ce taux avait régressé au cours des années qui s'étaient écoulées dans l'intervalle.

Les vols qualifiés commis avec une arme à feu suivent la tendance générale indiquée pour l'ensemble des vols qualifiés (figure 4). Dans l'ensemble, les taux des vols qualifiés commis avec une arme à feu étaient plus faibles en 1994 qu'au début des années 80, et ils s'accompagnaient d'une augmentation de l'utilisation d'autres types d'armes. Pour toutes ces années, les contrevenants étaient plus susceptibles de commettre des vols qualifiés en ayant recours à la force plutôt qu'aux armes à feu.

Figure 4

Rates of robbery by type of weapon used, 1978-1994

Taux des vols qualifiés, selon le type d'arme utilisée, 1978 à1994

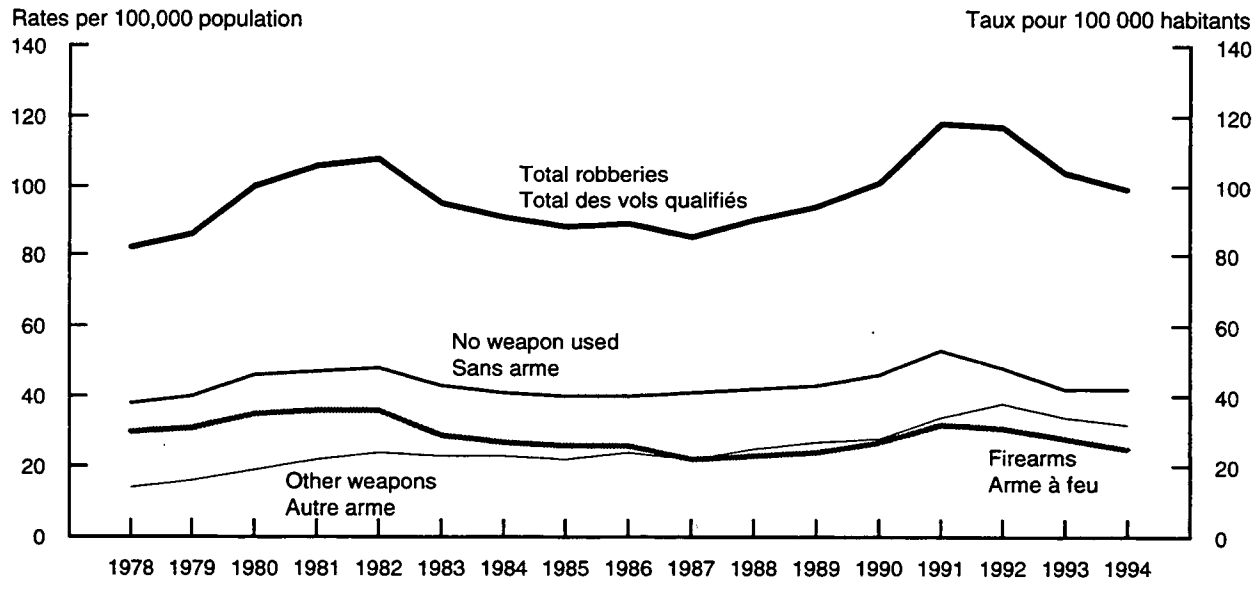

Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, 1994

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1994

According to the UCR II Survey, the most popular target for robbers are commercial establishments, such as banks, gas stations, and convenience stores. In 1994, 51% fell into this category, while 40% took place on streets and other outdoor spaces.

Selon le programme DUC II, les cibles préférées des voleurs sont les établissements commerciaux, comme les banques, les stations-services et les dépanneurs. En 1994, 51 % des vols entraient dans cette catégorie, alors que 40 % avaient eu lieu dans la rue et dans d'autres endroits à l'extérieur.

Homicide

Measures of homicide are generally considered more reliable than measures of other types of crimes because homicide is not as susceptible to subtle changes in public willingness to report, or to changes in police policy or recording practices. Almost all homicides become known to the police and are recorded in police statistics.

Cases of homicide understandably receive much media attention, particularly those involving very vulnerable victims or very heinous acts of violence. This may give the impression that very serious violence is on the rise. Notwithstanding extensive media coverage of particularly brutal killings and the trials of the accused, the homicide rate has generally declined over the past two decades, and in 1994, it reached its lowest level in 25 years. There were 596 homicide victims in Canada in 1994, 34 fewer than 1993. The 1994 homicide rate of 2.04 per 100,000 population was 6% lower than the 1993 rate of 2.18 and 51% lower than the 1975 high of 3.02.

Homicide

Le taux d'homicides est généralement considéré comme une mesure plus fiables que les taux d'autres types de crimes car l'homicide n'est pas aussi susceptible que d'autres crimes d'être assujetti à des changements subtils dans la disposition du public à signaler ces crimes ou à des changements dans les politiques de la police ou dans ses pratiques de consignation des infractions. Presque tous les homicides viennent à la connaissance de la police et sont consignés dans les statistiques policières.

Les cas d'homicide reçoivent naturellement beaucoup d'attention de la part des médias, surtout lorsqu'il s'agit de victimes très vulnérables ou d'actes de violence particulièrement odieux. Toute cette attention peut donner l'impression que les crimes de violence très graves s'accroissent. En dépit de cette grande couverture médiatique des meurtres particulièrement brutaux et des procès des accusés, le taux d'homicides a généralement diminué au cours des deux dernières décennies et, en 1994, il a atteint son niveau le plus faible en 25 ans. En 1994, il y a eu 596 victimes d'homicide au Canada, soit 34 de moins qu'en 1993. Le taux d'homicides de 1994, qui s'établit à 2,04 pour 100 000 habitants, était de 6 % inférieur au taux de 1993 de 2,18 pour 100 000 habitants et de 51 % inférieur au taux de 3,02 pour 100 000 habitants enregistré en 1975.

Since 1961, when collection of national homicide statistics began, there have been two distinct trends. Between 1961 and 1975, the homicide rate increased steadily from 1.28 per 100,000 population to a peak of 3.02, an increase of 136%. From 1975 to 1994, despite yearly fluctuations, the homicide rate declined gradually to 2.04 per 100,000.

During the latter time period two significant pieces of legislation were enacted; one to abolish the death penalty for crimes of murder (in 1976) and the second to control the proliferation and ownership of certain types of guns (in 1978). That legislation prohibited firearms with no legitimate sporting or recreational purpose (such as sawed-off shotguns and fully automatic weapons), and restricted others (such as handguns). It also instituted Firearms Acquisition Certificates and greater penalties for using a firearm during a crime. By restricting access to firearms, legislators intended to reduce the availability of deadly weapons during violent interactions.

Most recently, Parliament has established new regulations for the storage and ownership of firearms that will come into effect over the next few years. Can gun control legislation improve the safety of Canadians and reduce the number of killings and other crimes committed with firearms? While it is too early to assess the impact of the newest restrictions on the possession and storage of firearms, we can observe the trends in homicide and robbery since the 1978 legislation restricting ownership of firearms.

Typically, about one-third of all homicides are committed with firearms, averaging about 214 annually. These figures are relatively small and when calculated as rates per 100,000 population they show a great deal of fluctuation. But despite these fluctuations, there has been a general overall decline in the rate of firearm usage in homicides from 38% in 1978 to 33% in 1994 (Figure 5).

Nor can it be said that the declining homicide rate is due to more advanced medical procedures that reduce the mortality rate of victims of wounding and very serious assaults (Fedorowycz, 1995). If that were the case, the rate of attempted murders and very serious assaults would show a parallel increase. Instead, rates of attempted murder and level III assault remained stable or declined in recent years (see Table 1).

Geographic Patterns In Violent Crime

Citizens often regard crime statistics with disbelief when they are at odds with their personal perceptions and experience. National trends described above represent the average violent crime rate for the whole country - naturally some provinces and cities are above the national average and some fall below (Grainger, 1996:23). A small number of very disturbing crimes can have devastating consequences for the victims, their families and communities and can give the impression of a "crime

Depuis 1961, année où a débuté la collecte de statistiques nationales sur les homicides, deux tendances très distinctes se sont dessinées. Entre 1961 et 1975, le taux d'homicides a augmenté régulièrement, passant de 1,28 pour 100 000 habitants à un sommet de 3,02 pour 100 000 habitants, ce qui constitue une augmentation de 136 %. De 1975 à 1994, le taux d'homicides a graduellement régressé à 2,04 pour 100 000 habitants, en dépit de fluctuations annuelles.

Au cours de la dernière partie de la période, deux mesures législatives importantes ont été adoptées; l'une ayant pour objet d'abolir la peine de mort pour les crimes de meurtre (en 1976) et l'autre visant à contrôler la prolifération et la possession de certains types d'armes (en 1978). Cette législation interdisait la possession d'armes à feu ne pouvant servir dans une intention légitime à des fins sportives ou récréatives (comme les fusils de chasse à canon tronçonné et les armes complètement automatiques) et restreignait l'usage de certaines autres (comme les armes de poing). Elle créait également des Autorisations d'acquisition d'armes à feu et elle imposait des peines plus sévères pour l'utilisation d'une arme à feu au cours de la perpétration d'un crime. En restreignant l'accès aux armes à feu, les législateurs visaient à réduire la disponibilité d'armes meurtrières au cours de violentes altercations.

Tout récemment, le Parlement a adopté, pour l'entreposage et la possession des armes à feu, de nouveaux règlements qui entreront en vigueur au cours des prochaines années. Les mesures législatives sur le contrôle des armes à feu amélioreront-elles la sécurité des Canadiens et réduiront-elles le nombre de meurtres et autres crimes commis avec des armes à feu? Même s'il est trop tôt pour évaluer l'impact des nouvelles restrictions sur la possession et l'entreposage des armes à feu, nous pouvons observer les tendances qui se dégagent pour les homicides et les vols qualifiés depuis l'adoption, en 1978, de la loi limitant la possession des armes à feu.

En règle générale, environ le tiers des homicides sont commis avec des armes à feu, ce qui correspond à une moyenne de 214 par année. Ces chiffres sont relativement faibles, et lorsqu'on les convertit en taux pour 100 000 habitants, on relève beaucoup de fluctuations. Toutefois, en dépit de ces fluctuations, le taux des homicides commis avec une arme à feu a diminué globalement de 38% en 1978 à 33% en 1994 (figure 5).

On ne peut pas non plus affirmer que la baisse du taux d'homicides est attribuable à des interventions médicales plus avancées qui réduisent le taux de mortalité chez les victimes de blessures et de voies de fait très graves (Fedorowycz, 1995). Si c'était le cas, les taux des tentatives de meurtre et des voies de fait très graves afficheraient une augmentation parallèle. Au contraire, les taux des tentatives de meurtre et des voies de fait de niveau III sont demeurés stables ou ont régressé au cours des dernières années (tableau 1).

Tendances géographiques pour les crimes de violence

Très souvent, les citoyens ne peuvent croire les statistiques sur la criminalité lorsque celles-ci ne correspondent pas à leur perception et à leur expérience personnelle. Les tendances nationales décrites ci-dessus représentent le taux moyen de crimes de violence pour tout le pays -- naturellement, certaines provinces et certaines villes se situent au-dessus de la moyenne nationale, et d'autres, en-dessous (Grainger, 1996, p. 23). Un petit nombre de crimes très troublants peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les victimes, leurs familles et

Figure 5

Rates of homicide committed with firearms and other weapons, 1978-1994

Taux d'homicides commis avec une arme à feu ou avec une autre arme, 1978 à 1994

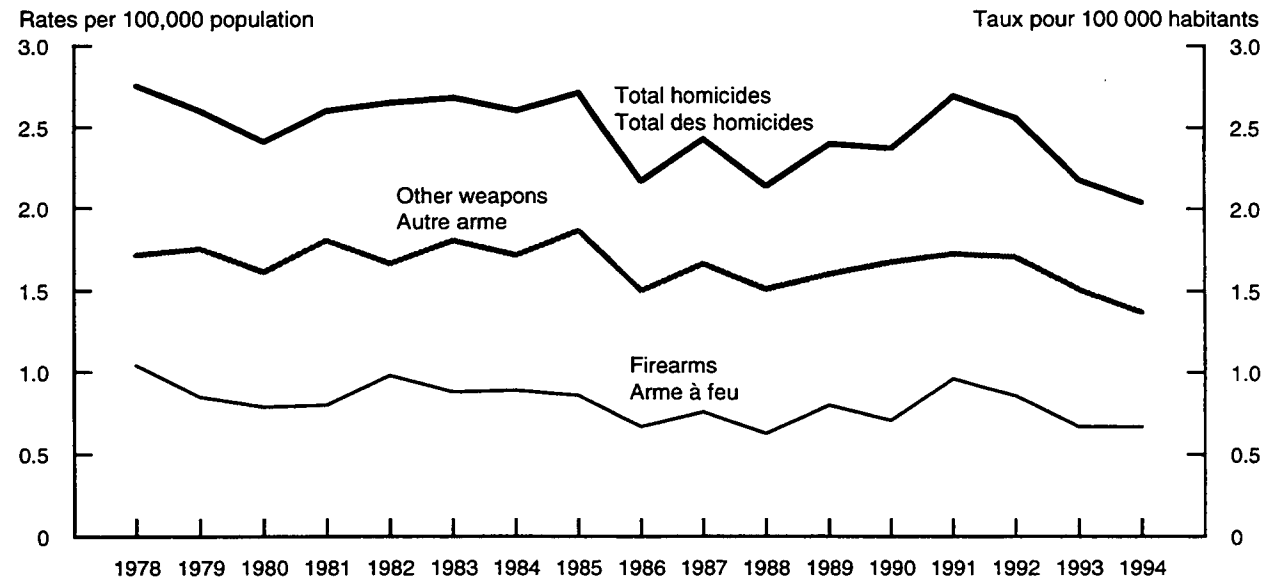

Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Homicide Survey, 1994

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides, 1994

wave"; however, they may not have an appreciable effect on the crime rate calculated as a rate per 100,000 population at the national or provincial level.

Violent crime rates based on the size of a population standardize the number of criminal incidents for changes in the population over time. In many cases, when there has been an increase in the number of incidents, the growth in violent incidents has kept pace with the growth in the population. Conversely, a small number of incidents in an area with a small population, such as the Yukon and Northwest Territories or Prince Edward Island, can cause large fluctuations in the crime rate. This section examines patterns and trends in rates of violent crime among provinces and territories. An upcoming Juristat will review patterns in violent crime in urban areas across the country.

Provincial Trends

Rates of violent crime in 1994 were highest in the Yukon and Northwest Territories, British Columbia, and Manitoba, and lowest in Quebec and Prince Edward Island (Table 3).

All provinces, with the exception of the Yukon, show an overall increasing trend in rates of violent crime since 1977 (Figure 6). Rates of violent crime in the 1990s in the Yukon were below mid-1980 levels. While in most provinces, rates have leveled off in recent years, some provinces recorded significant overall increases during the 1990-1994 period. Since 1990, violent crime rates

les collectivités, et ils peuvent donner l'impression qu'une «vague de criminalité» se produit; toutefois, ils n'ont peut-être pas d'effet appréciable sur le taux de criminalité calculé pour 100 000 habitants à l'échelle nationale ou provinciale.

Les taux des crimes de violence calculés en fonction de la taille d'une population normalisent le nombre d'incidents criminels en fonction des changements qui se produisent dans la population avec le temps. Dans bien des cas, lorsqu'il s'est produit une augmentation du nombre d'incidents, la hausse des crimes de violence a suivi la croissance de la population. Par ailleurs, un petit nombre d'incidents dans une région à faible population, comme le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest ou l'Île-du-Prince-Édouard, peut causer de fortes fluctuations dans le taux de criminalité. Dans la présente partie, on examine les courbes et les tendances relatives aux taux de crimes de violence des provinces et des territoires. Les tendances relatives aux crimes de violence commis dans des régions urbaines de tout le pays seront analysées dans un prochain numéro de Juristat.

Tendances provinciales

En 1994, les taux de crimes de violence les plus élevés se retrouvaient au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et au Manitoba, et les plus faibles, au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard (tableau 3).

Depuis 1977, toutes les provinces et les Territoires du Nord-Ouest affichent une tendance générale à la hausse dans les taux de crimes de violence (figure 6). Au Yukon, dans les années 90, ces taux étaient inférieurs à ceux enregistrés au milieu des années 80. Dans la plupart des provinces, les taux se sont stabilisés au cours des dernières années. Toutefois, certaines provinces ont enregistré des augmentations générales importantes de 1990 à

Table 3

Rates of selected violent crimes reported to the police, Canada and the provinces/territories, 1994

Tableau 3

Taux des crimes de violence signalés à la police, qui ont été choisis, Canada et les provinces-territoires, 1994

Province/territory Province-territoire	Total	Assault Voies de fait	Sexual assault Agression sexuelle	Robbery Vol qualifié	Change in violent crime Changements dans les crimes de violence 1990-1994 1990 à 1994	Change in violent crime Changements dans les crimes de violence 1993-1994 1993 et 1994
	Rate per 100,000 population Taux pour 100 000 habitants				Percent Pourcentage	Percent Pourcentage
Canada	**1,037**	**759**	**108**	**99**	**+6.9**	**-3.2**
Newfoundland - Terre-Neuve	1,102	661	181	12	+4.6	-4.4
Prince Edward Island - Île-du-Prince-Édouard	765	568	132	20	+12.0	+4.6
Nova Scotia - Nouvelle-Écosse	1,088	840	128	40	+26.8	+2.6
New Brunswick - Nouveau-Brunswick	935	692	160	16	+16.3	-2.5
Quebec - Québec	730	478	52	135	+2.0	-1.7
Ontario	994	753	104	76	+3.1	-4.4
Manitoba	1,600	1,195	150	161	+39.0	-0.3
Saskatchewan	1,208	889	154	52	+19.4	-0.5
Alberta	1,050	755	133	88	+0.8	-7.9
British Columbia - Colombie-Britannique	1,464	1,116	144	148	+7.5	-3.1
Yukon	2,714	2,143	346	63	-14.8	-4.1
Northwest Territories - Territoires du Nord-Ouest	5,543	4,219	904	56	+2.0	+1.1

Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, 1994.
Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1994.

increased by 39% in Manitoba, by 27% in Nova Scotia, and by 19% in Saskatchewan. Selecting two points in time arbitrarily for comparison can mask sharp fluctuations in the intervening years, however. For example, although Alberta shows no change between these two timepoints, there has been a 17% decline in violent crime rates beginning in 1991.

There are also some discernible patterns with respect to offence type. The Atlantic provinces report rates of sexual assault above the national average and very low rates of robbery. The western provinces also report relatively high rates of sexual assault, but British Columbia and Manitoba have high rates of all three violent crimes presented in Table 3. Although Quebec scores lowest on sexual assault, it consistently reports one of the highest robbery rates. The Northwest Territories and the Yukon report assault and sexual assault rates many times the national average, but score lower than average on robbery.

International Comparisons

The homicide rate is commonly viewed as a relatively reliable measure to compare crime levels among nations. The United States, which has a reputation for being more violent than Canada, generally reports a homicide rate three to four times higher. In 1994, the FBI reported 23,305 homicides or 9.0 per 100,000 population.

In the United States, where approximately four in every ten households contains a firearm, about 70% of all homicides in 1994 were committed with firearms (U.S. Department of Justice, 1995). In Canada, where gun control laws are much stricter, the proportion of homicides

1994. Depuis 1990, les taux de crimes de violence ont affiché une hausse de 39 % au Manitoba, de 27 % en Nouvelle-Écosse et de 19 % au Saskatchewan. Le choix arbitraire, à des fins de comparaison, de deux dates au cours d'une période peut masquer de fortes fluctuations qui se seraient produites entre ces deux dates. Par exemple, même si l'Alberta n'affiche aucun changement pour ces deux dates, la province a accusé une baisse de 17 % dans les taux de crimes de violence à partir de 1991.

D'autres tendances se dessinent pour ce qui est du type d'infraction. Les provinces Atlantiques déclarent des taux d'agressions sexuelles au-dessus de la moyenne nationale et des taux très faibles de vols qualifiés. Les provinces de l'Ouest déclarent aussi des taux d'agressions sexuelles relativement élevés, mais la Colombie-Britannique et le Manitoba enregistrent des taux élevés pour les trois crimes de violence présentés au tableau 3. Bien que le Québec affiche le taux le plus faible d'agressions sexuelles, il déclare toujours l'un des taux de vols qualifiés les plus élevés. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon signalent des taux de voies de fait et d'agressions sexuelles de beaucoup supérieurs à la moyenne nationale, mais des taux plus faibles que la moyenne pour ce qui est des vols qualifiés.

Comparaisons internationales

Le taux d'homicides est souvent considéré comme une mesure relativement fiable pour comparer les niveaux de criminalité entre les pays. Les États-Unis, qui ont la réputation d'être plus violents que le Canada, signalent généralement un taux d'homicides de trois à quatre fois supérieur. En 1994, le FBI a déclaré 23 305 homicides, soit 9,0 pour 100 000 habitants.

Aux États-Unis, où à peu près 4 ménages sur 10 ont une arme à feu, environ 70 % de tous les homicides commis en 1994 l'ont été avec une arme à feu (U.S. Department of Justice, 1995). Au Canada, où les lois régissant le contrôle des armes à feu sont plus strictes, la proportion d'homicides commis avec une arme à

Figure 6

Rates of violent crime reported to the police, 1977-1994

Taux des crimes de violence signalés à la police, 1977 à 1994

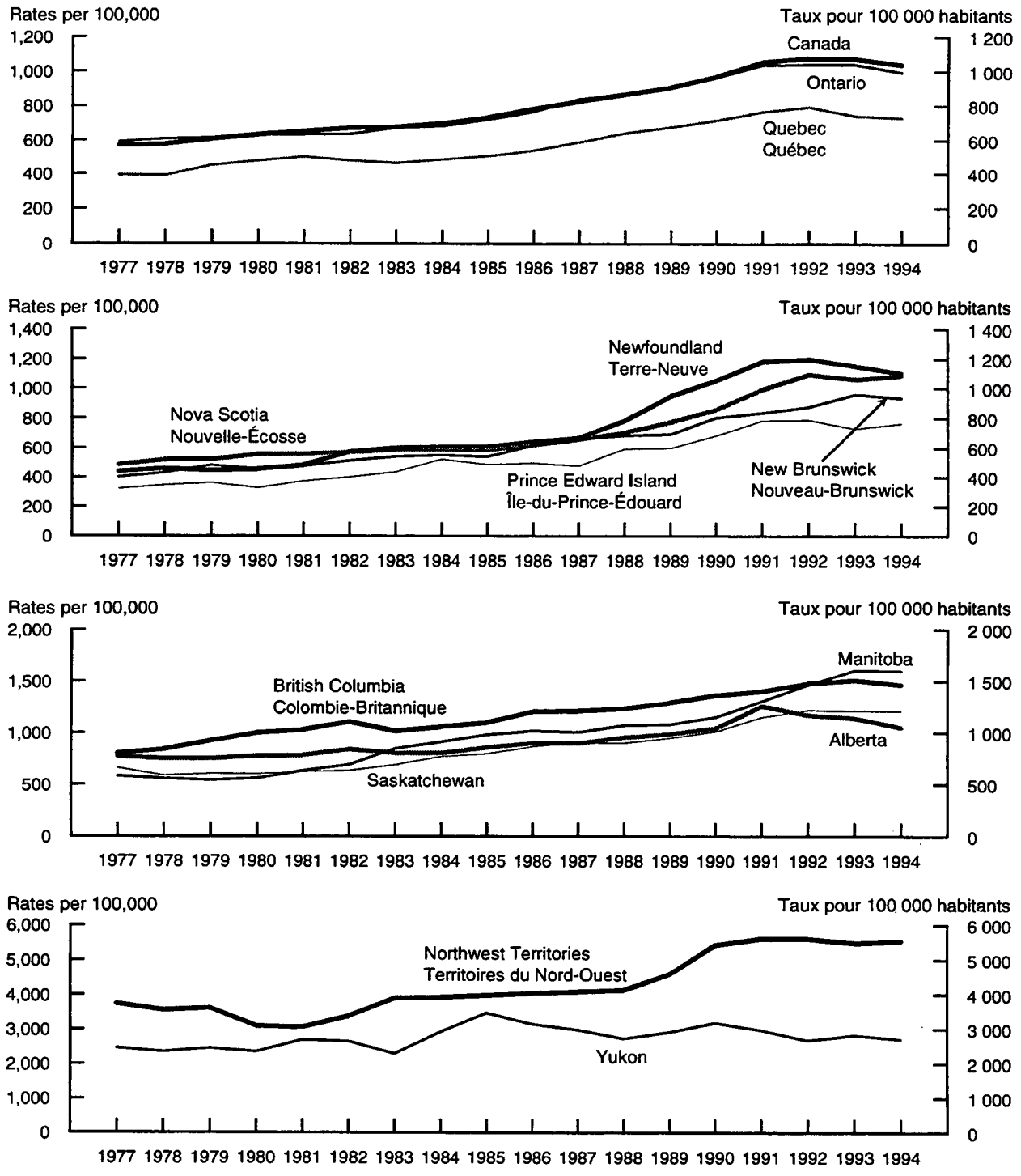

Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, 1994

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1994

Table 4

One year victimization rates for selected violent crimes by country

Tableau 4

Taux de victimisation au cours d'une année pour des crimes de violence choisis, selon le pays

Country Pays	Homicide Homicide	Assault Voies de fait	Sexual assaults[1] Agression sexuelle[1]	Robbery Vol qualifié
	Rates per 100,000 population Taux pour 100 000 habitants	Rates per 1,000 population Taux pour 1 000 habitants		
United States -États-Unis	9.4	50	15	17
Northern Ireland - Irlande du Nord	5.2	18	4	5
Italy - Italie	3.0	8	10	13
Canada	2.4	44	18	11
France	2.4	20	6	4
Switzerland - Suisse	1.6	12	0	5
Netherlands - Pays-Bas	1.5	37	9	9
Sweden - Suède	1.4	27	8	3
England and Wales - Angleterre et pays de Galles	1.3	28	3	9
West Germany - République fédérale d'Allemagne	1.2	31	17	8
Scotland - Écosse	1.0	18	8	5
Norway - Norvège	1.0	30	6	5

[1] *For females only. Includes rape, attempted rape, and indecent assault. As sexual incidents are very difficult to measure (being influenced by victim willingness to report, interviewer skills and other factors) these data must be interpreted with care.*

[1] *Cette catégorie s'applique aux femmes seulement et elle comprend les viols, les tentatives de viol et les attentats à la pudeur. Comme les infractions d'ordre sexuel sont très difficiles à mesurer (il faut tenir compte de la disposition de la victime à signaler le crime, des habiletés de l'intervieweur et d'autres facteurs), il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces données.*

Sources: "Understanding Crime: Experiences of Crime and Crime Control" United Nations Interregional Criminal Justice Research Institute (UNICRI), Rome, August, 1993. Data for assaults, sexual assaults and robbery are based on responses obtained in the 1989 and 1992 International Crime Surveys combined, except for the following countries: Scotland (1989), Northern Ireland (1989), West Germany (1989), Switzerland (1989), France (1989), Norway (1989), Sweden (1992), and Italy (1992).

Data for homicide are based on "International Crime Statistics for 1989 and 1990" Interpol, International Criminal Police Organization.

Sources: Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). «Understanding Crime: Experiences of Crime and Crime Control», Rome, août 1993. Les données sur les voies de fait, les agressions sexuelles et les vols qualifiées sont fondées sur les réponses obtenues de la combinaison de l'Enquête internationale sur la criminalité de 1989 et de celle de 1992 sauf pour les pays suivants : Écosse (1989), Irlande du Nord (1989), République fédérale d'Allemagne (1989), Suisse (1989), France (1989), Norvège (1989), Suède (1992) et Italie (1992).

Les données sur les homicides sont fondées sur «Statistiques de la criminalité internationale, 1989 et 1990» Interpol, Organisation internationale de la police judiciaire.

committed with firearms (33%) is less than half that. When homicides committed with firearms are factored out, the difference in the 1994 rates between these two countries is less dramatic - 1.4 per 100,000 population in Canada, compared to 2.5 per 100,000 in the United States. In other words, much of the difference in the homicide rates between the two countries can be explained by a much higher use of firearms in the United States.

Compared to other western countries, however, Canada's homicide rate was relatively high in 1990 (the most recent year for which comparable statistics were available). Of all the countries shown in Table 4, only the United States, Northern Ireland and Italy reported higher homicide rates. The other European countries shown reported lower rates with Norway and Scotland reporting the lowest rates.

Through a cooperative effort coordinated by the United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI), International Crime Surveys have been conducted in 1989 and 1992. A third survey is underway in 1996. The purpose of these surveys is to gather comparable information about crime victimization from a number of countries in order to facilitate international comparisons.

Table 4 also shows the results of the 1989 and 1992 International Crime Surveys combined for these countries in order to make comparisons among them with respect

feu (33 %) représente moins de la moitié du taux américain. Lorsqu'on écarte la proportion d'homicides commis avec une arme à feu, la différence entre les taux de 1994 de ces deux pays est moins spectaculaire -- 1,4 pour 100 000 habitants au Canada comparativement à 2,5 pour 100 000 habitants aux États-Unis. En autres mots, la différence dans les taux d'homicides entre les deux pays peut s'expliquer en grand partie par une utilisation beaucoup plus élevée d'armes à feu aux États-Unis.

Toutefois, si on le compare à d'autres pays occidentaux, le taux d'homicides du Canada était relativement élevé en 1990 (l'année la plus récente pour laquelle des statistiques comparables étaient disponibles). Parmi tous les pays figurant au tableau 4, seuls les États-Unis, l'Irlande du Nord et l'Italie ont déclaré des taux d'homicides plus élevés. Les autres pays européens apparaissant dans le tableau ont signalé des taux inférieurs, la Norvège et l'Écosse affichant les plus faibles.

Dans le cadre d'un effort de collaboration coordonné par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), des enquêtes internationales sur la criminalité ont été réalisées en 1989 et 1992. Une troisième enquête est en cours en 1996. Ces enquêtes ont pour objet de réunir des renseignements comparables sur la victimisation liée à un crime pour un certain nombre de pays, afin de faciliter l'établissement de comparaisons internationales.

Le tableau 4 montre également les résultats de l'Enquête internationale sur la criminalité de 1989 et de celle de 1992; on a combiné les résultats obtenus pour ces pays afin de les comparer

to lethal and non-lethal violence.[1] With the exception of the United States, there are few consistent patterns among these countries. The United States ranks highest in homicide, assault and robbery and among the highest in sexual assault. Canada ranks fourth in homicide rates and among the highest in non-lethal violence. By comparison, the Netherlands, Germany and Norway rank fairly high in non-lethal assaults but quite low in homicide rates, while Northern Ireland shows the reverse pattern.

Patterns In Violent Victimization

There are identifiable patterns to the way in which violence is committed with certain segments of the population reporting higher rates than others.

Violent crimes, like most other offences, are committed most often by males. In 1994, 88% of all violent incidents with an identified suspect listed the suspect as male. Half of all incidents involved a male perpetrator and a female victim, and 39% involved a male perpetrator and a male victim. The remaining 12% were committed by female offenders against male and female victims in equal number.

Women have higher rates of violent victimization than do men. According to the 1993 GSS, the national rate for three violent crimes (assault, sexual assault and robbery) was 93 per 1,000 people 15 years of age and older. The rate for women was 100 per 1,000 females 15 and over, and the rate for men was 84 per 1,000 males.

The circumstances of violent events involving men and women also differ in important ways. Women report much higher rates of sexual assault (29 incidents per 1,000 women compared to a very small number for men), while men report robbery rates twice those of women (12 per 1,000 men compared to 6 per 1,000 women). The sexes report very similar rates of assault (68 and 66 per 1,000).

Females are most likely to be assaulted, sexually assaulted and murdered in their own homes by someone they know, most often a spouse or ex-spouse. The situation is different for males. When males are the victims of these crimes, they are more likely to be victimized at locations outside the home by non-family members. As shown in Figure 7, spouses were implicated in one-third of violent incidents against females compared to only 5% of those involving male victims. Males were more likely than females to be victimized by acquaintances and strangers.

Victimization surveys like the GSS and the Violence Against Women Survey show that, among adults, the

[1] *Readers are reminded that crime victimization surveys are subject to many limitations that do not effect homicide statistics, including respondent discretion in reporting these experiences.*

quant à la violence mortelle et non mortelle[1]. À l'exception des États-Unis, il se dégage peu de tendances uniformes entre ces pays. Les États-Unis affichent le taux le plus élevé d'homicides, de voies de font et de vols qualifiés, et fait partie des pays ayant les taux les plus élevés d'agressions sexuelles. Le Canada se situe au quatrième rang pour ce qui est des taux d'homicides, et parmi les premiers pour ce qui est de la violence non mortelle. Par comparaison, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Norvège occupent des rangs assez élevés pour les voies de fait non mortelles, mais assez bas pour les taux d'homicides, alors que pour l'Irlande du Nord, la tendance est inverse.

Tendances en ce qui a trait à la victimisation liée à un acte de violence

Des tendances se dessinent dans la façon dont les actes de violence sont commis, certains segments de la population déclarant des taux plus élevés que les autres.

Les crimes de violence, comme la plupart des autres infractions, sont le plus souvent commis par des contrevenants de sexe masculin. En 1994, on indiquait dans 88 % de tous les incidents de violence que le suspect était de sexe masculin. Dans la moitié des incidents, l'agresseur était de sexe masculin et la victime de sexe féminin, et dans 39 % des incidents, l'agresseur et la victime étaient de sexe masculin. Dans les 12 % de cas restants, l'agresseur était de sexe féminin et il y avait autant de victimes de sexe masculin que de sexe féminin.

Les taux de victimisation liée à un acte de violence sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1993, le taux national associé à trois types de crime de violence (voies de fait, agressions sexuelles et vols qualifiés) était de 93 pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Chez les femmes, ce taux était de 100 pour 1 000 femmes, alors que chez les hommes, il se chiffrait à 84 pour 1 000 hommes.

Les circonstances entourant les actes de violence qui impliquent des hommes et des femmes sont très différentes. Les femmes déclarent des taux beaucoup plus élevés d'agressions sexuelles (29 incidents pour 1 000 femmes, comparativement à un très petit nombre d'hommes), alors que les hommes signalent des taux de vols qualifiés deux fois plus élevés que ceux des femmes (12 pour 1 000 hommes comparativement à 6 pour 1 000 femmes). Les hommes et les femmes déclarent des taux de voies de fait très semblables (68 pour 1 000 hommes et 66 pour 1 000 femmes).

Les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de voies de fait, d'agressions sexuelles et de meurtre commis par quelqu'un qu'elles connaissent, le plus souvent un conjoint ou un ex-conjoint, dans leur propre domicile. La situation est différente pour les hommes. Lorsque ceux-ci sont victimes de crimes de ce genre, ils sont plus susceptibles d'être attaqués à l'extérieur de leur domicile par des personnes autres que des membres de la famille. Comme l'indique le figure 7, les conjoints étaient impliqués dans le tiers des actes de violence perpétrés contre les femmes, comparativement à seulement 5 % des incidents de violence qui impliquaient des victimes de sexe masculin. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'actes criminels commis par une connaissance ou par un inconnu.

Il ressort d'enquêtes sur la victimisation comme l'ESG et l'Enquête sur la violence envers les femmes que, parmi les adultes,

[1] *Le lecteur ne doit pas oublier que les enquêtes sur la victimisation liée à un crime sont sujettes à de nombreuses limites qui n'ont pas d'influence sur les statistiques des homicides, dont le choix qu'ont les répondants de déclarer ou non ces expériences.*

Figure 7

Sex of victims and victim-offender relationship in violent incidents, Canada, 1994

Sexe des victimes et relation entre la victime et l'auteur de crimes de violence, Canada, 1994

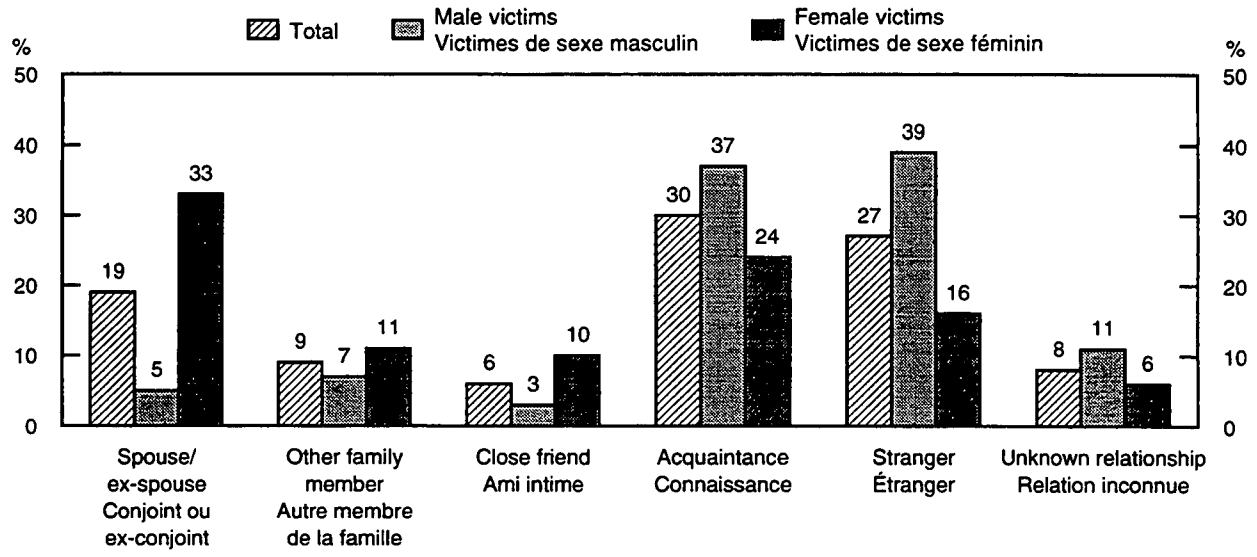

Source: Canadian Centre for Justice Statistics, Revised Uniform Crime Reporting Survey, 1994

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité, 1994

youngest age group interviewed (those 24 years of age and under) report the highest rates of violence and these decline steadily with age for both males and females. According to the GSS, young adults age 15-24 have rates of violent victimization five times higher than those aged 45 and over (Figure 8).

A number of other factors associated with youth also elevate their risk of violent victimization. For example, single people (the majority of whom are young) report rates of violent victimization that are twice the national average and almost four times the rate for people who are married or living in common-law unions. In the case of women, separation and divorce elevates the risk of violence. This may be associated partly with the increased risk of spousal assault for women in the immediate aftermath of separation (Wilson and Daly, 1994), and partly a function of the different lifestyles for single, separated and divorced people, as compared to married people. Unattached individuals generally have more leisure time to pursue a variety of social activities in public places, some of which may involve potentially risky situations.

The GSS data bear this out. Young single people and those who describe themselves as "students" reported the highest frequency of evening activities spent outside the home. They also reported the highest rates of violent victimization no matter how frequently they went out in the evenings. This suggests that the types of evening activities young people engage in are even more important than simply the frequency of going out in explaining their greater risk of violent victimization. For older people, rates of violence were directly influenced by the frequency of

le groupe d'âge le plus jeune qu'on a interviewé (ceux qui sont âgés de 24 ans et moins) signale les taux de violence les plus élevés, et ces taux diminuent progressivement avec l'âge, tant chez les hommes que chez les femmes. Selon l'ESG, les jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans courent cinq fois plus de risque d'être victimes d'un acte de violence que les personnes âgées de 45 ans et plus (figure 8).

Un certain nombre d'autres facteurs associés à la jeunesse contribuent également à accroître le risque d'être victimes de violence couru par les jeunes. Par exemple, les personnes célibataires (dont la majorité sont jeunes) signalent des taux de victimisation deux fois plus élevés que la moyenne nationale, et presque quatre fois plus élevés que le taux des personnes mariées ou de celles vivant en union de fait. Dans le cas des femmes, la séparation et le divorce accroissent le risque de violence. Cette situation peut être attribuée en partie au risque plus grand que la femme soit agressée par son conjoint à cause de la séparation (Wilson et Daly, 1994) et en partie aux modes de vie différents des personnes célibataires, séparées et divorcées, comparativement à celui des personnes mariées. Les personnes seules ont normalement plus de temps libre pour s'adonner à diverses activités sociales dans des lieux publics, dont certaines peuvent être risquées.

Les données de l'ESG le confirment. Les jeunes célibataires et ceux qui se décrivent comme des «étudiants» ont signalé la fréquence la plus élevée d'activités nocturnes à l'extérieur de la maison. Ils ont également déclaré les taux les plus élevés de victimisation liée à un acte de violence, peu importe le nombre de fois qu'ils sortaient le soir. Cela laisse entendre que les types d'activités nocturnes auxquelles participent les jeunes jouent un rôle encore plus important que la fréquence à laquelle ils sortent, lorsqu'il s'agit d'expliquer le plus grand risque qu'ils courent d'être victimes d'un acte de violence. Pour les personnes plus âgées,

Figure 8

Rates of violent victimization by personal characteristics of victims, 1993

Taux de victimisation liée à un crime de violence, selon les caractéristiques personnelles des victimes, 1993

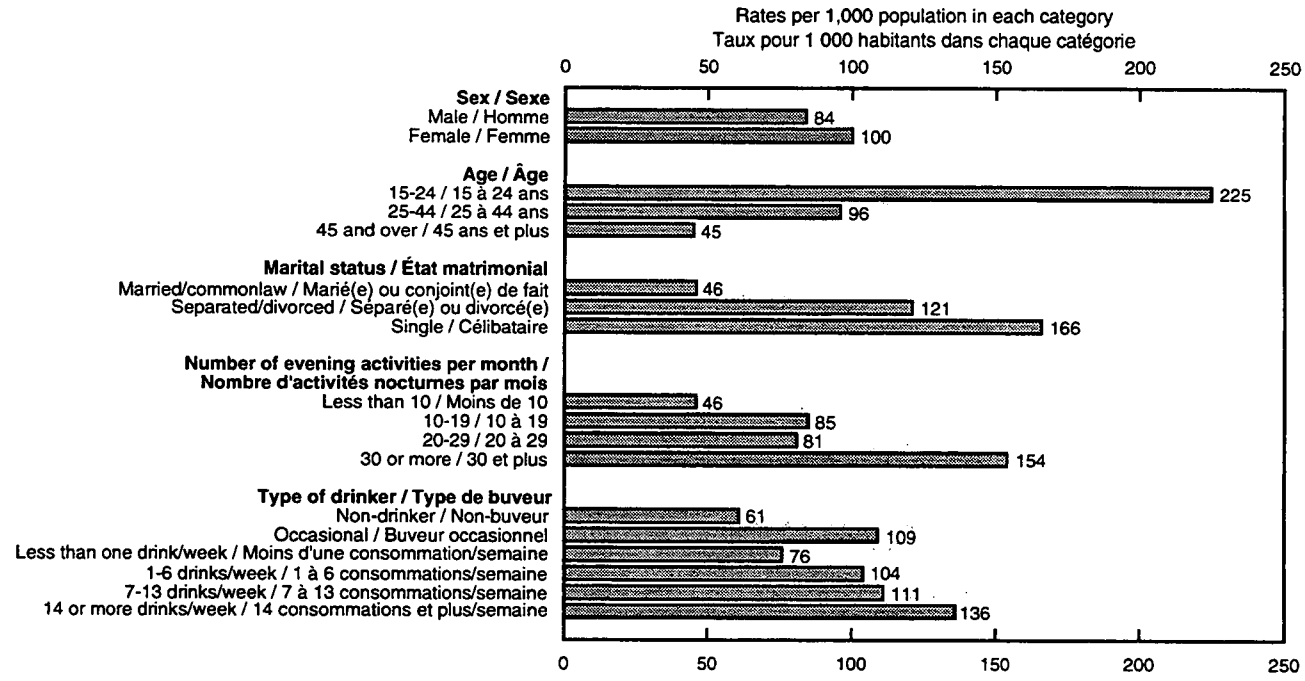

Source: Statistics Canada, General Social Survey, 1993

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993

evening activities. Older married people with family responsibilities engage in fewer activities outside the home in the evenings, and those who frequently go out report higher rates of violent victimization.

A substantial proportion of violent incidents occur in the context of alcohol, both in public drinking establishments and in private settings. Almost half of all assaults, sexual assaults and robberies were, in the opinion of the victim, "related to someone else's or their own alcohol or drug use." And, frequency of personal drinking was linked to the risk of personal victimization. As Figure 8 shows, those who consume an average of at least 14 drinks per week reported the highest rate of violent victimization (136 per 1,000), more than twice the rate of non-drinkers. This pattern seems to hold more for men than for women, however. Female non-drinkers had the lowest rates of violence, and rates among female drinkers were comparable, regardless of the frequency of drinking. Rates of violence generally increased by frequency of drinking for men, although male non-drinkers had higher rates of violent victimization than male occasional drinkers (Wright, 1995).

One-quarter of adults (26%) who reported consuming illicit drugs during the one-year period prior to the survey also experienced a violent victimization, more than twice the number who did not use any illicit substances (10%).

les taux de violence étaient directement liés à la fréquence des activités nocturnes. Les personnes mariées plus âgées, qui ont des responsabilités familiales, participent à moins d'activités à l'extérieur de la maison le soir, et ceux qui sortent souvent signalent des taux de victimisation plus élevés.

Une forte proportion des incidents de violence se produisent dans des situations où l'alcool entre en jeu, que ce soit dans des établissements publics ou dans des endroits privés. De l'avis des victimes, près de la moitié de l'ensemble des voies de fait, des agressions sexuelles et des vols qualifiés sont liés au fait qu'elles-mêmes ou quelqu'un d'autre consommaient de l'alcool ou des drogues. De plus, il existe un lien entre la quantité d'alcool consommée par une personne et le risque de victimisation qu'elle court. Comme l'indique le figure 8, ceux qui prennent en moyenne au moins 14 consommations par semaine ont signalé le taux le plus élevé de victimisation liée à un acte de violence (136 pour 1 000), plus du double de celui des non-buveurs. Toutefois, cette tendance semble s'appliquer davantage aux hommes qu'aux femmes. Alors que les non-buveuses enregistrent les taux de violence les plus faibles, les taux chez les buveuses sont comparables, peu importe le nombre de consommations. De façon générale, les taux de violence chez les hommes augmentent en fonction du nombre de consommations, bien que les non-buveurs affichent des taux plus élevés de victimisation liée à un acte de violence que les buveurs occasionnels (Wright, 1995).

Le quart des adultes (26 %) qui ont déclaré avoir fait usage de drogues illicites au cours de l'année qui a précédé l'enquête avaient également été victimes d'actes de violence; ce chiffre est plus de deux fois supérieur à celui enregistré pour ceux qui n'avaient pas consommé de substances illicites (10 %).

Summary

Although it is not possible to assess the *actual* level of violent crime in society, police statistics and crime victimization surveys can provide proxy measures with certain limitations. We must be cautious of making judgments based only on stories of crime presented in the media. These are understandably the most newsworthy and typically the most serious, and not necessarily representative of the majority of violent crimes.

Interpreting the various statistics on violent crime requires some knowledge of their limitations. For example, police statistics give an indication of the types and volume of crime *reported to the police*. Crime victimization surveys provide *estimates* of the number of people victimized by certain crimes, their personal characteristics, and their reactions to these events, including their interactions with the criminal justice system.

When interpreting crime statistics, we must also be aware of other societal factors that act to influence crime rates. Examples include a changing tolerance for certain crimes at the community level, police practices and policies, modifications to the criminal law, and alterations to question wording on crime victim surveys.

Police recorded significantly higher violent crime rates in 1994 than they did in the 1970s and 1980s. Much of this increase was in relation to the least serious forms of assault and sexual assault. Serious assaults, robbery and homicide rates have not increased substantially over the last ten years. The General Social Survey suggests that the actual incidence of violence in Canadian society is higher than that recorded by the police.

Almost everyone would agree that violence in society is something we want to reduce, no matter what the level and no matter whether statistics show a recent increase or decrease. To say that violent crime declined over a certain period is not to say that violence is no longer a problem, given the steady year-to-year increases that preceded recent declines.

The different measures of crime help to highlight directions for further exploration. For example, certain types of crime (such as robbery) occur more often in public areas than other types (such as homicide, assault and sexual assault) which are more prevalent in private places. Young single people and separated and divorced women, and people who frequently engage in evening activities are at greatest risk of violent victimization. Women generally are subject to higher rates of violence at the hands of family members than are men, while men are more likely to be victimized by acquaintances and strangers. These are examples of how crime statistics can help inform debates about particular issues.

Résumé

Même s'il n'est pas possible d'évaluer le niveau *réel* de la violence dans la société, les statistiques policières et les enquêtes sur la victimisation liée à un crime peuvent fournir des données substitutives comportant certaines limites. Nous devons prendre garde de ne pas poser de jugement en se basant uniquement sur les histoires de crimes qui paraissent dans les médias. Ces crimes sont naturellement ceux qui méritent le plus d'attention et qui, habituellement, sont les plus graves, mais ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la majorité des crimes de violence.

Pour interpréter les diverses statistiques sur les crimes de violence, il faut avoir une certaine connaissance de leurs limites. Par exemple, les statistiques policières donnent une idée des types et des quantités de crimes *signalés à la police*. Les enquêtes sur la victimisation fournissent des *estimations* du nombre de personnes qui ont été victimes de certains crimes, ainsi que des données sur leurs caractéristiques personnelles et leur réaction devant de tels actes, y compris leurs interactions avec le système de justice pénale.

Lorsque nous interprétons des statistiques sur la criminalité, nous devons aussi être conscients de l'existence d'autres facteurs sociaux qui influent sur les taux de criminalité. Mentionnons, à titre d'exemples l'évolution du niveau de tolérance de la collectivité face à certains crimes, les pratiques et politiques policières, les modifications apportées au droit pénal et la modification du libellé des questions utilisées pour les enquêtes sur la victimisation.

La police a consigné des taux de crimes de violence sensiblement plus élevés en 1994 qu'en 1970 et en 1980. Une bonne partie de cette augmentation était liée à des types de voies de fait et d'agressions sexuelles moins graves. Les taux de voies de fait graves, de vols qualifiés et d'homicides n'ont pas beaucoup augmenté au cours des 10 dernières années. Selon l'Enquête sociale générale, le taux réel de violence dans la société canadienne est plus élevé que celui qui est consigné par la police.

Presque tout le monde est d'accord pour dire que nous aimerions réduire la violence dans la société, peu importe son niveau et peu importe que les statistiques indiquent une augmentation ou une baisse récente. Affirmer que les crimes de violence ont régressé au cours d'une certaine période ne veut pas dire que la violence ne constitue plus un problème, compte tenu des hausses annuelles successives qui ont précédé les baisses récentes.

Les différents mécanismes utilisés pour mesurer la criminalité aident à orienter les recherches dans ce domaine. Par exemple, certains types de crimes (comme le vol qualifié) sont plus souvent commis dans des endroits publics que d'autres crimes (comme l'homicide, les voies de fait et l'agression sexuelle), qui sont le plus souvent perpétrés dans des endroits privés. Les jeunes personnes célibataires, les femmes séparées et divorcées ainsi que les personnes qui s'adonnent souvent à des activités nocturnes à l'extérieur sont les plus vulnérables aux actes de violence. Normalement, les femmes risquent plus que les hommes d'être victimes d'actes de violence perpétrés par un membre de la famille, alors que les hommes sont plus susceptibles d'être attaqués par une connaissance ou par un inconnu. Ce sont là des exemples de la façon dont les statistiques sur la criminalité peuvent aider à éclairer les débats portant sur des questions particulières.

Data Sources

Uniform Crime Reporting Survey

The Uniform Crime Reporting (UCR) Survey has been collecting summary information on crime from police departments across Canada since 1962. This survey records the number of criminal incidents that come to the attention of the police. Incidents that include more than one violation of the law are listed under the most serious violation. It therefore undercounts the number of violent offences in cases involving multiple infractions, and undercounts less serious offences and property offences.

Revised Uniform Crime Reporting Survey

The UCR Survey began major revisions in the late 1980s. The Revised UCR Survey (UCR II) is a microdata survey that captures detailed information on individual criminal incidents reported to the police, including characteristics of victims, offenders and incidents. UCR II data in this report refer to 1994 when the survey captured 33% of all criminal incidents reported to 111 participating police departments. These data are a non-representative sample of jurisdictions that are largely urban in nature. Coverage will continue to grow as more police agencies convert to the Revised UCR Survey.

Homicide Survey

The Homicide Survey has collected detailed information from the police on all homicides across Canada since 1961. The survey questionnaire remained virtually unchanged from 1961 to 1990. In 1991, the survey was revised to add some new data elements as well as to improve some existing ones. One homicide is counted for every victim.

General Social Survey

The General Social Survey (GSS) is a multi-cycle survey designed to measure the social conditions of Canadians. The topics covered include time use, the family, work and leisure, and crime and accidents. Each cycle runs once every five years.

The 1993 GSS was the second running of the crime and accident cycle. Telephone interviews were conducted with approximately 10,000 Canadians aged 15 and older. The sample covered the non-institutionalized population of the ten provinces and was selected using random digit dialing techniques. Respondents were asked about their experiences with crime and the criminal justice system over the previous 12 month period. On the basis of these interviews, estimates were made of the incidence of eight specific crimes (three violent and five property crimes) in the general population 15 years of age and over.

Violence Against Women Survey

Statistics Canada conducted the Violence Against Women Survey in 1993 on behalf of Health Canada. It was conducted by telephone using random digit dialing

Sources des données

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Depuis 1962, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) permet de recueillir des renseignements sommaires sur la criminalité auprès de services de police de tout le Canada. On y enregistre le nombre d'incidents criminels qui viennent à la connaissance de la police. Les incidents qui comprennent plus d'une infraction à la loi sont classés sous l'infraction la plus grave. Par conséquent, le nombre d'infractions avec violence dans les cas comportant des infractions multiples, les infractions moins graves et les infractions contre les biens sont sous-estimées.

Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité

Vers la fin des années 80, on a commencé à apporter d'importantes révisions au programme DUC. Le programme DUC révisé (DUC II) est une enquête fondée sur des microdonnées qui permet de saisir des renseignements détaillés sur divers incidents criminels signalés à la police, notamment les caractéristiques des victimes, des contrevenants et des incidents. Dans le présent rapport, les données du programme DUC II se rapportent à l'année 1994, année où l'on a saisi des données sur 33 % de tous les incidents criminels signalés à 111 services de police participants. Ces données proviennent d'un échantillon non représentatif de services de police, qui desservent en grande partie des régions urbaines. La portée de l'enquête continuera à s'élargir au fur et à mesure que d'autres services de police participeront au programme DUC révisé.

Enquête sur les homicides

Depuis 1961, l'Enquête sur les homicides recueille auprès des services de police des renseignements détaillés sur tous les homicides commis au Canada. Le questionnaire de l'enquête n'a à peu près pas changé de 1961 à 1990. On l'a révisé en 1991 pour y ajouter certains nouveaux éléments d'information et pour améliorer les éléments existants. On compte un homicide pour chaque victime.

Enquête sociale générale

L'Enquête sociale générale (ESG) est une enquête comportant de nombreux cycles, conçue pour mesurer les conditions sociales des Canadiens. Les sujets traités comprennent l'emploi du temps, la famille, le travail et les loisirs, ainsi que la criminalité et les accidents. Chaque cycle a lieu tous les cinq ans.

L'ESG de 1993 marquait le deuxième cycle du volet de la criminalité et des accidents. On a interviewé par téléphone environ 10 000 Canadiens âgés de 15 ans et plus. L'échantillon se composait de la population des 10 provinces hors institutions, et il a été choisi selon la méthode de l'enquête téléphonique à composition aléatoire. On a interrogé les répondants sur leur expérience vécue relativement à la criminalité et au système de justice pénale au cours des 12 mois précédents. À partir de ces interviews, on a établi des estimations sur la fréquence de huit crimes particuliers (trois crimes de violence et cinq crimes contre les biens) dans la population générale âgée de 15 ans et plus.

Enquête sur la violence envers les femmes

En 1993, Statistique Canada a mené l'Enquête sur la violence envers les femmes, pour le compte de Santé Canada. Il s'agissait d'une enquête téléphonique à composition aléatoire. Au total,

techniques. A total of 12,300 women 18 years of age and older were interviewed about their experiences of physical and sexual violence since the age of 16, their responses to these experiences, and their perceptions of their personal safety. Responses were weighted to represent the 10,498,000 women in the Canadian population. Estimates were made of both twelve-month and adult lifetime rates of violence.

Additional Reading

Clark, Scott and Dorothy Hepworth. 1994. "Effects of Reform Legislation on the Processing of Sexual Assault Cases" In J. Roberts and R. Mohr (eds.) *Confronting Sexual Assault: A Decade of Legal and Social Change.* Toronto: University of Toronto Press.

Clermont, Yvan. 1996. "Robbery" In L. Kennedy and V. Sacco (eds.) *Crime Counts: A Criminal Event Analysis* Scarborough, ON: Nelson Canada.

Department of Justice. 1985. *Sexual Assault Legislation in Canada: An Evaluation.*

Fedorowycz, Orest. 1995. "Homicide in Canada - 1994" *Juristat* Vol. 15, No. 11, Canadian Centre for Justice Statistics.

Grainger, Bob. 1996. "Data and Methodology in the Area of Criminal Justice" In L. Kennedy and V. Sacco (eds.) *Crime Counts: A Criminal Event Analysis* Scarborough, ON: Nelson Canada.

Hendrick, Dianne. 1995. "Canadian Crime Statistics" *Juristat* Vol. 15, No. 12, Canadian Centre for Justice Statistics.

Johnson, Holly. 1996. "Sexual Assault" In L. Kennedy and V. Sacco (eds.) *Crime Counts: A Criminal Event Analysis* Scarborough, ON: Nelson Canada.

Johnson, Holly. 1995. "Children and Youths as Victims of Violent Crimes" *Juristat* Vol. 15, No. 15, Canadian Centre for Justice Statistics.

Kingsley, Bob. 1996. "Assault" In L. Kennedy and V. Sacco (eds.) *Crime Counts: A Criminal Event Analysis* Scarborough, ON: Nelson Canada.

Roberts, Julian. 1994. "Criminal Justice Processing of Sexual Assault Cases." *Juristat* Vol. 14, No. 7, Canadian Centre for Justice Statistics.

Roberts, Julian and Michelle Grossman. 1994. "Changing Definitions of Sexual Assault: An Analysis of Police Statistics" in J. Roberts and R. Mohr (eds.) *Confronting Sexual Assault: A Decade of Legal and Social Change.* Toronto: University of Toronto Press.

Standards of service to the public

To maintain quality service to the public, Statistics Canada follows established standards covering statistical products and services, delivery of statistical information, cost-recovered services and services to respondents. To obtain a copy of these service standards, please contact your nearest Statistics Canada Regional Reference Centre.

12 300 femmes âgées de 18 ans et plus ont été interviewées au sujet des actes de violence physique et de violence sexuelle dont elles avaient été victimes depuis l'âge de 16 ans, de la façon dont elles avaient réagi à ces incidents, et de la perception qu'elles avaient de leur sécurité personnelle. Les réponses ont été pondérées de façon à représenter les 10 498 000 femmes de la population canadienne. On a estimé les taux de la violence subie au cours des 12 mois précédant l'enquête et au cours de la vie adulte.

Lectures complémentaires

Clark, Scott et Dorothy Hepworth. «Effects of Reform Legislation on the Processing of Sexual Assault Cases», publié sous la direction de J. Roberts et R. Mohr dans *Confronting Sexual Assault: A Decade of Legal and Social Change*, Toronto, University of Toronto Press, 1994.

Clermont, Yvan. «Robbery», publié sous la direction de L. Kennedy et V. Sacco dans *Crime Counts: A Criminal Event Analysis,* Scarborough (ON), Nelson Canada, 1996.

Fedorowycz, Orest. «L'homicide au Canada — 1994», dans *Juristat*, vol. 15, n° 11, Centre canadien de la statistique juridique, 1995.

Grainger, Bob. «Data and Methodology in the Area of Criminal Justice», publié sous la direction de L. Kennedy et V. Sacco dans *Crime Counts: A Criminal Event Analysis,* Scarborough (ON), Nelson Canada, 1996.

Hendrick, Dianne. «Statistiques de la criminalité au Canada», dans *Juristat,* vol. 15, n° 12, Centre canadien de la statistique juridique, 1995.

Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). «*Understanding Crime: Experiences of Crime and Crime Control*», Rome, août 1993.

Johnson, Holly. «Sexual Assault», publié sous la direction de L. Kennedy et V. Sacco dans *Crime Counts: A Criminal Event Analysis,* Scarborough (ON), Nelson Canada, 1996.

Johnson, Holly. «Les enfants et les jeunes victimes de crimes de violence», dans *Juristat,* vol. 15, n° 15, Centre canadien de la statistique juridique, 1995.

Kingsley, Bob. «Assault», publié sous la direction de L. Kennedy et V. Sacco, dans *Crime Counts: A Criminal Event Analysis,* Scarborough (ON), Nelson Canada, 1996.

Ministère de la Justice. *La Loi sur les agressions sexuelles au Canada, une évaluation, analyse des statistiques nationales*, 1985.

Roberts, Julian. «L'administration de la justice pénale dans les cas d'agression sexuelle», dans *Juristat*, vol. 14, n° 7, Centre canadien de la statistique juridique, 1994.

Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Roberts, Julian and Robert Gebotys. 1992. "Reforming Rape Laws." *Law and Human Behavior* 16(5):555-573.

Sacco, Vincent. 1995. "Fear and Personal Safety" *Juristat* Vol. 15, No. 9, Canadian Centre for Justice Statistics.

"*Understanding Crime: Experiences of Crime and Crime Control*" United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI), Rome, August, 1993.

Wilson, Margo and Martin Daly. 1994. "Spousal Homicide" *Juristat* Vol. 14, No. 8, Canadian Centre for Justice Statistics.

Wright, Christine. 1995. "Risk of Personal and Household Victimization: Canada, 1993" *Juristat* Vol. 15, No. 2, Canadian Centre for Justice Statistics.

Roberts, Julian et Michelle Grossman. «Changing Definitions of Sexual Assault: An Analysis of Police Statistics», publié sous la direction de J. Roberts et R. Mohr dans *Confronting Sexual Assault: A Decade of Legal and Social Change*, Toronto, University of Toronto Press, 1994.

Roberts, Julian et Robert Gebotys. «Reforming Rape Laws», dans *Law and Human Behavior,* vol. 16, n° 5, 1992, p. 555 à 573.

Sacco, Vincent. «La peur et la sécurité personnelle», dans *Juristat*, vol. 15, n° 9, Centre canadien de la statistique juridique, 1995.

Wilson, Margo et Martin Daly. «Les homicides entre conjoints», dans *Juristat*, vol. 14, n° 8, Centre canadien de la statistique juridique, 1994.

Wright, Christine. «Risques de victimisation des personnes et des ménages : Canada, 1993», dans *Juristat*, vol. 15, n° 2, Centre canadien de la statistique juridique, 1995.

Note of appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing co-operation involving Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses and governments. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued co-operation and goodwill.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada. © Minister of Industry, 1996. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 1996. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Canadian Centre for Justice Statistics

For further information, please contact the Canadian Centre for Justice Statistics, 19th floor, R.H. Coats Building, Ottawa, Ontario K1A 0T6 **(613) 951-9023** or **toll-free 1 800 387-2231.** To order a publication, you may telephone (613) 951-7277 or fax (613) 951-1584 or internet: order@statcan.ca You may also call 1 800 267-6677 (Canada and United States) toll free. If you order by telephone, written confirmation is not required.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 **(613) 951-9023** ou **le numéro sans frais 1 800 387-2231.** Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par internet : order@statcan.ca Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Recent Juristat Releases – Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002

Vol.15 No. 5	Correctional Services in Canada: Highlights for 1993-94 / Les services correctionnels au Canada : Faits saillants de 1993-1994
Vol.15 No. 6	Victims' Use of Police and Social Services / Le recours à la police et aux services sociaux par les victimes
Vol.15 No. 7	Youth Custody and Probation in Canada 1993-94 / Le placement sous garde et la probation des adolescents au Canada, 1993-1994
Vol.15 No. 8	Police Personnel and Expenditures in Canada – 1993 / Effectif policier et dépenses sur le chapitre des services de police au Canada – 1993
Vol.15 No. 9	Fear and Personal Safety / La peur et la sécurité personnelle
Vol. 15 No. 10	Factfinder on Crime and the Administration of Justice in Canada / Recueil de données sur la criminalité et l'administration de la justice au Canada
Vol. 15 No. 11	Homicide in Canada – 1994 / L'homicide au Canada – 1994
Vol. 15 No. 12	Canadian Crime Statistics, 1994 / Statistiques de la criminalité au Canada, 1994
Vol. 15 No. 13	Breaking and Entering in Canada / Les introductions par effraction au Canada
Vol. 15 No. 14	Impaired Driving – Canada, 1994 / Conduite avec facultés affaiblies – Canada, 1994
Vol. 15 No. 15	Children and Youths as Victims of Violent Crimes / Les enfants et les jeunes victimes de crimes de violence
Vol. 15 No. 16	Recidivism in Youth Courts 1993-94 / La récidive dans les tribunaux de la jeunesse 1993-1994
Vol. 16 No. 1	Police Personnel and Expenditures in Canada, 1994 / Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1994
Vol. 16 No. 2	Motor Vehicle Crimes / Crimes liés aux véhicules à moteur
Vol. 16 No. 3	Government Spending on Adult Correctional Services / Dépenses gouvernementales au titre des services correctionnels pour adultes
Vol. 16 No. 4	Youth Court Statistics 1994-95 Highlights / Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1994-1995
Vol. 16 No. 5	Youth Custody and Probation in Canada, 1994-95 / Le placement sous garde et la probation chez les adolescents au Canada, 1994-1995

The paper used in this publication meets the minimum requirements of American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48 – 1984.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010216863